Fédération Nationale de la
PÊCHE Mag
En France
N°8 / Juin 2011

p.3 > Les pêcheurs membres de la 3e instance de concertation citoyenne

p.27 > L'@dhésion Internet devient une réalité

Une passion, des Hommes, un bien commun

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

www.federationpeche.fr

le pêcheur DE FRANCE

La revue officielle
de la Fédération Nationale de la Pêche
aux côtés des pêcheurs :

➤ Pour la vie associative

➤ Pour l'avenir

➤ Dans les régions

➤ Dans les combats

➤ Pour les milieux

➤ Pour le changement

Le Pêcheur de France
23 Rue Dupont-Des-Loges 57000 Metz - 03 87 69 18 18

> Edito

Des moyens pour des milieux de qualité…

Nous prenons chaque jour conscience de la mission dévolue par le législateur aux pêcheurs. L'implication et la mobilisation des structures associatives de pêche, en faveur des chantiers nationaux initiés par le Ministère de l'Ecologie (Directive Cadre Européenne, Grenelle de l'environnement, Stratégie Nationale Biodiversité…), connaissent dorénavant leur rythme de croisière. En outre, les objectifs ambitieux portés par ces structures en termes de développement du loisir et de dynamisation des territoires requièrent des efforts sans cesse plus importants.

Néanmoins, il est certain que nos moyens d'interventions dans ce domaine sont limités et pourraient être accrus dans le cadre de la possible réduction de la Redevance Milieu Aquatique (RMA) versée aux Agences de l'Eau. Nous la trouvons disproportionnée au regard des actions qu'effectuent les associations de pêche, les fédérations départementales et la FNPF, dans le cadre de leurs missions régaliennes en faveur de la qualité de l'eau et des milieux. Diminuer son taux : c'est ce challenge que nous allons relever avec conviction et détermination.

L'enjeu est de taille ! Nous devrons y consacrer une grande partie de notre énergie dans les mois qui viennent. Nous comptons sur le soutien de tous les élus, les usagers et les institutionnels siégeant dans les Conseils d'Administration des Agences de l'Eau pour nous aider dans notre démarche. Je ne doute pas de leur écoute, tant celle-ci est légitime.

Plus que jamais les milieux aquatiques méritent notre attention, car ils sont déterminants pour le maintien de la biodiversité et l'avenir de la pêche associative. Nous ne pouvons concevoir un avenir serein en terme de développement du loisir pêche sans une amélioration significative de la qualité des eaux de nos rivières et de nos lacs.

Cet équilibre fragile entre milieux et loisir a toujours été et restera notre crédo pour les années qui viennent…

Claude ROUSTAN
Président de la FNPF

> sommaire

P.2&11 > fédération

- Le rôle de protecteurs de l'environnement des pêcheurs valorisé ..... P. 3
- Mieux répondre aux missions de la FNPF ..... P. 4
- Des plaquettes pour communiquer efficacement ..... P. 5
- DOSSIER : un plan de gestion pour répondre à nos missions de protection ..... P. 6-9
- Les fédérations se sont organisées dès les années 90 ..... P. 6
- Les plans de gestion : un nouveau souffle ..... P. 7
- Les pêcheurs, experts de nos cours d'eau ..... P. 8
- Ils étaient parmi les premiers à mettre en place un plan départemental ..... P. 9
- Le partage du droit de pêche ..... P. 10
- Des appuis locaux indispensables ..... P. 11

P.12&23 > nos régions

- La réciprocité se développe ..... P. 14 et 15
- Bourgogne / Franche-Comté ..... P. 16 et 17
- Arc Méditerranéen ..... P. 18 et 19
- Bassins de la Seine et du Nord ..... P. 20 et 21
- Centre / Poitou-Charentes ..... P. 22 et 23

P.24&31 > en actions

- Une bande dessinée pour raconter la pêche en eau douce ..... p. 26
- L'@dhésion Internet devient une réalité ..... p. 27
- La FNPF dote les structures d'initiation à la pêche ..... p. 28
- Fixer l'existant et imaginer l'avenir pour attirer de nouveaux pratiquants ..... p. 29
- Protéger les poissons migrateurs ..... p. 30-31

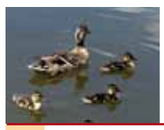

P.33&37 > horizons

- Subventions : 86 % du budget pour aider les fédérations à remplir leurs missions ..... P. 33
- Les cartes journalières et vacances échappent à la baisse ..... P. 34
- Jo-Wilfried Tsonga, n° 1 du tennis français et pêcheur ..... P. 36

Le Magazine PÊCHE Mag est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France - 17, rue Bergère 75009 Paris - France • Directeur de la publication : Claude Roustan • Responsable de la publication : Julie Miquel • Ont collaboré à ce numéro : Nadège Colombet, Cédric Dault, Françoise Garnaud-Perrocheau, Jérôme Guillouet, Gérard Houdou, Benoît Lefebvre, Diane Lesage, Julie Miquel, Elena Miteva, Christel Trinquier.
© visuel couverture : FNPF - L. Madelon • Conception et réalisation : Images et Formes • Photos : L. Madelon
• Imprimé en France - ISSN : 1961-6368
• Dépôt légal : Juin 2011

Protection de l'environnement

Le rôle des pêcheurs valorisé

Depuis novembre 2010 la FNPF siège au Conseil Economique Social et Environnemental. Le rôle des pêcheurs en tant que protecteurs des milieux aquatiques est une nouvelle fois reconnu.

M. Roustan et Mme Sinay ont été nommés au CESE pour représenter les pêcheurs au sein de cette instance de concertation.

Depuis novembre 2010, deux représentants de la FNPF, Claude Roustan, président et Sylvie Sinay, vice-présidente de la fédération d'Ille-et-Vilaine, siègent au Conseil Economique Social et Environnemental. Cette institution de concertation citoyenne s'est ouverte aux protecteurs de la nature au moment même où elle devenait compétente en matière environnementale.
Cette nomination est d'importance pour le réseau associatif de la pêche de loisir. Outre le fait de pouvoir s'y exprimer, c'est le rôle des 1 400 000 pêcheurs dans la gouvernance nationale qui vient d'être renforcé. En effet, leur participation constructive à l'ensemble des enceintes de concertation de l'Etat en tant que protecteur de l'environnement est de nouveau reconnue. Cette nomination permet également au réseau associatif d'appuyer le rôle social de près de 4 000 associations locales et des 93 fédérations départementales.
Les lois sur l'eau successives, et en particulier celle de 2006, ont confié aux pêcheurs deux missions : la gestion de la pêche de loisir mais aussi la protection des milieux aquatiques. Cet engagement pour les milieux et les espèces est chaque jour démontré par les multiples actions déployées par les associations locales et les fédérations départementales au moyen du produit des cotisations versées par les pêcheurs. Les actions de surveillance de l'état des rivières, les opérations d'entretien ou des restaurations des rivières, les études biologiques des ingénieurs employés par les fédérations de pêche sont autant de marques concrètes de cette mobilisation du quotidien. La création de la FNPF est également directement issue de la loi sur l'eau de 2006.

Le réseau associatif pêche regroupe à lui seul plusieurs milliers de bénévoles et organise chaque année des centaines d'actions vis-à-vis des scolaires, des jeunes, des personnes à mobilité réduite ou encore des populations en difficulté. Ce sont aussi des milliers d'animations organisées dans les territoires ruraux.
La FNPF, en tant qu'établissement d'utilité reconnu publique, à la tête de ce réseau d'acteurs environnementaux et sociaux de premier plan, a donc trouvé naturellement sa place au sein de la "troisième assemblée", à la fois sur le volet milieux et le volet sociétal. Reconnaissance civile de l'animal, politique agricole commune, applications des conclusions de la convention de la conférence de Nagoya sur la diversité biologique sont autant de sujets sur lesquels les pêcheurs ont eu la possibilité de s'exprimer depuis lors.
Les trois sections choisies (agriculture, environnement, développement durable du territoire) témoignent elles aussi des nombreuses problématiques abordées chaque jour par les milliers de bénévoles et de salariés de ce vaste réseau associatif (lire ci-contre).
Néanmoins, les élus de la FNPF restent vigilants. Le classement des pêcheurs comme usagers de la nature, par opposition aux associations de protection de l'environnement, dans la loi Grenelle, son absence du Comité National du Développement Durable et du Suivi du Grenelle de l'Environnement fournissent des signes ostensibles de la nécessité de toujours veiller à ce que l'expertise des pêcheurs soit reconnue et sollicitée.
En effet, les pêcheurs se doivent d'être présents là où leur regard et leur avis peuvent permettre la prise en compte de leur loisir, des milieux et des espèces aquatiques à leur juste valeur.

Les représentants des pêcheurs dans les sections agriculture et environnement

Rattachés administrativement au groupe agriculture, M. Roustan est également membre de la section agriculture et de la section environnement, tandis que Mme Sinay est membre de la section aménagement durable des territoires. La cohabitation quotidienne avec les agriculteurs, mais aussi le rôle important du réseau associatif au sein des territoires ruraux les ont poussés à s'y impliquer. Les pêcheurs sont des acteurs de terrain, tant sur un volet environnemental que social.

La nouvelle organisation de la FNPF

Mieux répondre aux missions de la FNPF

Le Conseil d'Administration de la FNPF de janvier 2011 a validé une nouvelle organisation des commissions et des groupes de travail. Un choix qui permettra aux élus et aux salariés de mieux répondre aux missions qui leur ont été assignées par la loi sur l'eau de 2006.

Voilà trois ans que la FNPF a été créée. Depuis, de nombreuses réflexions ont été menées dans le but de choisir la meilleure structuration possible afin de répondre aux missions qui lui ont été données par la loi sur l'eau de 2006. Finalement, en janvier 2011, le Conseil d'Administration a décidé de ramener le nombre de commissions existantes de 9 à 6 (hors commissions Pêcheurs aux engins et aux filets et Conciliation) avec deux commissions distinctes, la commission Eau / Protection des Milieux Aquatiques / Biodiversité et la commission Développement du Loisir Pêche, et quatre dont les thématiques sont "transversales" (Budget / Suivi Financier / Promotion-communication / Technique / Législation / Réglementation). La FNPF était déjà dotée d'une mission "Europe" (lire page 5) ainsi que d'un Comité de Suivi du Schéma Politique Pluriannuel. Ces missions sont pérennisées, et la Mission "Europe" devient la Mission "Europe et Relations Extérieures".

Concrètement, les deux commissions principales reprennent les deux rôles fondateurs de la FNPF : la protection des milieux aquatiques, d'une part, et la gestion de la pêche de loisir, d'autre part. L'objectif ? Assurer une meilleure lisibilité du fonctionnement des commissions et rationnaliser les moyens utilisés tout en plaçant les instances statutaires (bureau, Conseil d'Administration et Assemblée Générale) en mesure de prendre des décisions. Il s'agit également de faciliter la mobilisation des élus associatifs, par ailleurs bénévoles, autour des travaux des commissions.

A l'intérieur de ces nouvelles instances, le nombre d'élus désignés a également été réduit afin d'en optimiser l'efficacité. Autre nouveauté interne : les deux commissions principales peuvent constituer des groupes de travail parmi leurs membres en fonction de leurs besoins. Elles peuvent également y associer des salariés des collectivités piscicoles ou faire appel ponctuellement à l'avis de personnalités extérieures. Enfin, un service développement a également été créé dans l'optique de suivre des dossiers traités et abordés par la commission idoine.

Ce changement ne constitue pas une révolution en soi mais plutôt l'aboutissement d'une réflexion. Il permettra d'atteindre l'équilibre souhaité entre la bonne gestion des milieux aquatiques et le développement de la pêche de loisir. Deux finalités qu'il convient de savoir doser efficacement : force est de constater que l'une ne va pas sans l'autre : pas de pêcheurs sans milieux de qualité et pas de milieux en bonne santé sans pêcheurs.

La nouvelle organisation de la FNPF est le fruit d'une longue réflexion des élus. La question principale : comment répondre au mieux aux missions qui incombent aujourd'hui aux pêcheurs ?

La composition des deux commissions principales

Eau / Protection des Milieux Aquatiques / Biodiversité :
Responsable : Jean-Paul Doron (président de la fédération départementale de l'Orne).
Membres : Jean-Claude Priolet (19), Christian Delanef (60), Daniel Marfaing (15), Jean-Paul Soutif (49), Gérard Guinot (03), Léopold Sarteau (77), Jacques Ducos (65), Jean-Marie Baras (59), Bruno Bolognesi (70).

Développement du Loisir Pêche :
Responsable : Maurice Lebranchu (président de la fédération départementale des Côtes-d'Armor).
Membres : Jacques Fouchier (17), Louis Fonticelli (83), Michel Rémond (52), Ghislain Bataille (24), Michel Adam (08), Alain Dieu (72), Alain Lagarde (69), Patrick Ruffié (46), Jean-Paul Icre (09).

Des plaquettes pour communiquer efficacement

Depuis le salon des maires de novembre 2009, la FNPF multiplie les supports de communication ciblés. Ce nouveau moyen de toucher le grand public et les institutionnels a prouvé son efficacité lors des événements fin 2010 et début 2011.

L'une des plaquettes de la FNPF, distribuée au salon des maires, rapporte les actions et les missions des fédérations en matière de préservation de la biodiversité.

Pas de révolution, mais un renforcement des messages importants que les élus désiraient communiquer au grand public et aux personnalités institutionnelles. C'est forte de cet objectif que la FNPF a créé de nouveaux supports de communication, distribués lors de deux événements, fin 2010 et début 2011 : le salon des maires (du 23 au 25 novembre 2010) et le salon de l'agriculture (du 19 au 27 février 2011).

En effet, pour porter à connaissance des édiles les compétences du réseau associatif de la pêche en matière de préservation de l'environnement, une plaquette dédiée à la biodiversité a été éditée pour le salon des maires. Sur le même principe, un autre support tourné vers l'animation des territoires a été distribué à cette occasion. Enfin, une troisième édition sur l'hydroélectricité et ses impacts sur les milieux aquatiques complétait l'ensemble. Cette technique de communication avait déjà été testée en 2009, sur l'entretien des cours d'eau, lors de ce même événement. Le succès du "quatre pages" a encouragé la FNPF à renouveler l'expérience.

Pour le grand public, un document didactique, l'informant et le guidant vers le loisir pêche, a été présenté au salon de l'agriculture 2011. Qu'est-ce que la pêche de loisir ? / Comment pratiquer ? / Où apprendre ? sont quelques-unes des questions auxquelles répond le livret. Bien entendu, quiz, simulateur de pêche et tapis de lancer de leurres sur cible ont renforcé ce nouveau support de communication.

L'avantage ? Tous ces documents, dont l'aspect visuel respecte la charte graphique de la FNPF, répondent précisément à un besoin. Besoin "pédagogique" pour le côté grand public, besoin de "montrer" et "d'expliquer des compétences" pour le côté institutionnel. La satisfaction des personnes touchées par ce biais, quant à elle, a démontré l'efficacité de ce dernier.

Le salon de l'agriculture : un salon grand public institutionnel

Outre l'aspect "grand public", le salon de l'agriculture a été encore une fois l'occasion d'inviter les partenaires de la FNPF et de nouer de nouveaux contacts institutionnels. La conférence de presse y a d'ailleurs une nouvelle fois été organisée. Dédiée à la labellisation des cours d'eau, l'événement presse était suivi d'une inauguration du panneau de labellisation famille.

Forum Européen des pêcheurs : la FNPF nommée à la vice-présidence

Quatre ans après sa création, le Forum Européen des Pêcheurs, auquel adhère la FNPF, connaît sa première modification de statuts.

En effet, début 2011, afin de renforcer les liens entre cette instance de représentation et les instances européennes, un poste de vice-président a été créé. C'est M. Philippe Lalauze, vice-président de la FNPF, qui a été nommé à cette place à l'unanimité. Son nouveau rôle ? Prendre contact avec les députés et créer un pont entre l'European Anglers Forum et la Commission Européenne. *"Cette nouvelle organisation du Forum Européen lui donne une meilleure efficacité afin d'être présent au sein des instances européennes. Pour la FNPF, elle renforce le poids de sa Mission Europe et permet un double portage des dossiers vers les instances européennes"*, complète Philippe Lalauze. Une tâche importante que l'élu de la FNPF saura sûrement relever : il représente le premier pays du forum en nombre de pêcheurs et a su maintes fois faire reconnaître le rôle leader de la France au sein du forum*.

**Les pays membres du Forum Européen des pêcheurs sont les suivants : Autriche, Belgique, République Tchèque, France, Allemagne, Hongrie, Pologne, Slovaquie.*

M. Philippe Lalauze est vice-président du forum européen des pêcheurs.

Un plan de gestion pour répondre aux missions de protection

> Dossier réalisé par Jean-Paul Doron, premier vice-président, et le service technique de la FNPF

Les fédérations se sont organisées dès les années 90

Un diagnostic précis de l'état des rivières du département est nécessaire à l'élaboration des plans de gestion piscicole.

Les plans de gestion piscicole sont nés d'un principe tout simple dans les années 90. En effet, la détention du droit de pêche emporte obligation de gestion piscicole. L'importance du domaine à gérer par les structures associatives de la pêche de loisir nécessitait une organisation conséquente qui devait être appuyée par une planification. La mise en place de cette planification appelée "gestion piscicole" doit prendre en compte la situation des milieux et leur diversité dans l'intérêt des ressources piscicoles. Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) vise à répondre à ce besoin de planification. Il se tourne vers la conservation du patrimoine naturel (meilleur moyen de garantir une gestion durable de la ressource). Il est élaboré et rédigé sur des bases techniques rigoureuses.

A partir des années 1990, les fédérations ont commencé à rédiger leur PDPG. Ce dernier leur permet de disposer d'un plan d'actions, sur l'ensemble de leur territoire, adapté aux différentes conditions locales. Les actions peuvent concerner, entre autres, la restauration de la migration de la truite vers ses frayères en aménageant les obstacles, la remise en fonctionnement hydraulique d'une frayère à brochets ou encore la restauration de la morphologie d'une rivière qui n'apporterait plus les conditions nécessaires à l'accomplissement du cycle de la vie des espèces piscicoles.

La mise en œuvre des actions est portée par la fédération départementale, mais aussi par l'association du secteur qui décline le PDPG en Plan de Gestion Piscicole pour sa propre planification sur son territoire. Le PDPG permet également aux structures de la pêche associative de porter des actions sur le milieu, en concertation avec des partenaires. Ces derniers peuvent être intéressés par les actions définies dans ce plan départemental, déclinable localement.

Tout au long des actions menées sur la base du PDPG, la fédération mène des évaluations des résultats en effectuant, par exemple, des suivis de la faune piscicole ou de l'évolution de l'hydromorphologie de la rivière. Ces résultats sont confrontés aux autres mesures réalisées notamment par les Agences de l'Eau.

Un guide de bonnes pratiques pris en compte dans les PDPG

En 2009, certains Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (document de planification des Agences de l'Eau) comportaient des limitations des opérations de repeuplement en fonction de la qualité des eaux et l'objectif de qualité à atteindre pour 2015. Ces limitations étaient hétérogènes en fonction des bassins et ne tenaient pas toujours compte des pratiques de repeuplement actuellement en œuvre. Les agences de l'Eau ont réécrit les orientations concernant le repeuplement pour les homogénéiser. Parallèlement, deux initiatives ont été prises :

1- encadrer les pratiques de repeuplement pour qu'elles ne soient pas dommageables au milieu ;
2- réorganiser l'écriture des Plans Départementaux pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles

L'encadrement de ces pratiques comprend l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques. Ce guide est en cours de rédaction depuis 2011 sous la direction d'un comité de pilotage composé de représentants de l'Etat (MEDDTL, MAAPRAT), des aquaculteurs (FFA-CIPA-ITAVI), de la FNPF et de l'ONEMA. Les aspects pris en compte par le guide touchent à la production des poissons et aux éléments de ce milieu.

Le chiffre

95% des fédérations départementales possèdent aujourd'hui un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles. Ces documents débutent tous par un état des lieux complet des cours d'eau départementaux.

Journées Nationales d'échanges Techniques

Les Plans de Gestion : un nouveau souffle

Les troisièmes Journées Nationales d'Échanges Techniques (JTN) se sont tenues à Lille les 12 et 13 octobre 2010. L'objectif était de faire intervenir un panel d'acteurs représentatif de la protection des milieux aquatiques sur une thématique forte : "Place et évolution des outils de planification des structures associatives de la pêche de loisir dans la politique de gestion des milieux aquatiques".

250 personnes environ, dont des représentants des DDEA, des Dreal, des Agences de l'eau et des structures associatives de pêche, ont participé aux JTN organisées par la FNPF. L'édition 2010 a été consacrée aux plans de gestion des milieux aquatiques. Ces journées ont permis de poursuivre la réflexion sur la place du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles dans la gestion des milieux aquatiques. Elles ont éclairé le Ministère de l'Ecologie, représenté par le Bureau de la pêche et de la Chasse et le Directeur Adjoint de l'eau et de la biodiversité, sur les possibilités offertes par le PDPG.

Elles ont également mis en perspective le rôle fédérateur et structurant d'un plan de gestion au sein d'une fédération. Il faut enfin savoir que la FNPF milite pour que ce plan de gestion reçoive une meilleure reconnaissance réglementaire et institutionnelle. C'est d'ailleurs l'objet d'un rapport en préparation au Ministère de l'Ecologie qui statuera sur l'articulation entre le PDPG et les autres plans de gestion.

Pendant ces deux journées, 41 intervenants se sont succédé au pupitre afin de présenter pour les uns leur mode de gestion et pour les autres leurs attentes de la part des structures associatives de la pêche dans un contexte de gestion des milieux en pleine mutation.

Questions à... Jean-Paul Doron, vice-président de la FNPF

"Le PDPG est un outil d'évaluation utile aux autres acteurs"

Pêche Mag : Quand l'idée d'élaborer les PDPG a-t-elle germé ?

Jean-Paul Doron : "La loi pêche de 1984, première loi à portée environnementale consacrant les milieux aquatiques, oblige tout détenteur du droit de pêche à établir une gestion du patrimoine piscicole. Après une période de réflexion, un cadre technique et méthodologique de référence a été élaboré au plan national. C'est pourquoi il faut attendre le début des années 1990 pour voir les premières fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique se lancer dans la rédaction de leur PDPG."

P.M. : Combien de temps faut-il pour élaborer un PDPG ?

J.-P.D. : "Il repose sur une description assez fine de l'état des milieux aquatiques, en relation avec celui des peuplements piscicoles, du département. Vient ensuite une analyse des données acquises, avant de proposer des actions susceptibles d'être portées par les structures associatives locales, en vue d'améliorer ou maintenir la situation en fonction des objectifs et des contraintes. L'élaboration d'un PDPG dure de 2 à 3 ans. Ces délais expliquent pourquoi certaines rédactions ont eu lieu jusqu'à nos jours, même si la majorité a été réalisée au début des années 2000."

P.M. : Quels en sont aujourd'hui les enjeux ?

J.-P.D. : "S'il constitue un véritable outil de gestion et de programmation pour les fédérations, le PDPG n'en demeure pas moins un outil d'évaluation pour les autres acteurs et partenaires institutionnels. C'est d'ailleurs à partir des PDPG que les premiers découpages des masses d'eau ont été élaborés. Aujourd'hui, les programmes de mesures des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) en sont issus pour partie. Tout naturellement, les PDPG ont vocation à être reconnus au niveau des politiques publiques menées dans le domaine de l'eau et de la biodiversité. Je pense, entre autres, aux plans locaux."

Le document de gestion doit évoluer

Confrontés à l'usage et à de profondes modifications réglementaires (Directive Cadre Européenne...), les PDPG ne peuvent aujourd'hui répondre à toutes les attentes des structures associatives de la pêche de loisir et de ses partenaires. Leur mise en œuvre passe par une transmission auprès des associations de pêche, qui doivent s'emparer des actions proposées pour les décliner sur leur territoire. C'est l'ensemble de ces nouvelles contraintes, et la recherche d'efficacité, qui rendent nécessaire une refonte des PDPG dans leurs objectifs et dans leur mise en œuvre. La nouvelle trame des PDPG devra prendre en compte également les orientations du Schéma National du Développement du Loisir Pêche de la FNPF pour permettre son épanouissement dans des milieux aquatiques correspondant aux attentes des pêcheurs.

Suite à cet événement, un état des lieux de l'usage des PDPG a été dressé. En soulevant les difficultés et les manques et en confrontant les expériences, les JTN constituent le point de départ de la refonte de ces documents d'importance, afin de s'intégrer parfaitement à la poursuite d'une politique de gestion des milieux engagée. "*Le PDPG n'est pas une somme d'intentions, mais un document opérationnel. Face à des intérêts opposés, il peut être utilisé pour rapprocher et agir localement. Ces deux journées constitueront un apport important, en vue d'une modernisation des outils de gestion des ressources piscicoles*", a expliqué Jean-Claude Vial, directeur adjoint de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité.

Wulfran Despicht, conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais

“Les pêcheurs, experts de nos cours d’eau”

Le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais était partenaire des Journées Nationales d’Echanges Techniques de la FNPF. C’est M. Wulfran Despicht qui représentait la Région lors de ces deux journées de débat.
Elu membre de la commission développement durable et mer, il témoigne de l’intérêt d’être à l’écoute de l’expertise des pêcheurs.

M. Despicht (au centre) est élu au Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Membre de la commission développement durable et mer, il n’a pas hésité à venir écouter les débats sur les PDPG aux Journées Nationales d’Echanges Techniques en 2010. A ses côtés, à gauche, M. Roustan, président de la FNPF, et à droite M. Baras, président de la fédération 59.

Pêche Mag : Pouvez-vous nous expliquer quel est le rôle environnemental du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais ?
Wulfran Despicht : “*L’environnement est une question fondamentale de la politique menée par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Depuis dix ans, de nombreuses actions ont été mises en place, dont le plan de développement de la trame verte et bleue, devenu aujourd’hui le fil rouge du Nord-Pas-de-Calais. Cette problématique est d’autant plus importante dans une région comme la nôtre, au passé industriel fort. En effet, la trame bleue porte sur le maintien de la qualité de l’eau et de la biodiversité sur les canaux et le réseau fluvial, mais aussi sur la requalification d’un certain nombre de canaux dont les sédiments sont en “mauvais état” écologique. Nous injectons d’importants moyens financiers en vue de les assainir. Ces travaux sont longs, et cela nous prendra vraisemblablement de dix à quinze ans pour rétablir le bon état écologique de ces sites dont les sédiments ont été pollués.”*

P.M. : Quels sont les liens entre le Conseil régional, la fédération départementale de pêche et ses associations locales de pêche ?
W.D. : “*Quand nous intervenons dans tel ou tel secteur, il est essentiel d’impliquer les acteurs incontournables de terrain. Elus communaux, agriculteurs mais aussi pêcheurs (associations locales et/ou fédération départementale) sont réunis autour de la table. Les pêcheurs peuvent nous apporter une technicité que nous ne possédons pas. De plus, ils sont concernés par ces interventions, parce que tout entretien aura un impact sur leur activité de loisir, notamment sa possible cessation temporaire d’activité pendant la période des travaux.”*

P.M. : Avant les JTN à Lille, aviez-vous déjà entendu parlé ou consulté les Plans Départementaux pour la protection des milieux aquatiques et de la Gestion Piscicole (PDPG) des fédérations de pêche de vos départements ?
W.D. : “*Oui, j’en avais déjà entendu parler, de par mon rôle au sein de la commission pêche du Conseil régional, mais ces journées d’échange lilloises ont permis de les présenter et d’expliciter la démarche des fédérations de pêche et de leurs associations auprès de confrères qui ignoraient jusqu’à l’existence des PDPG. Il est vrai que nous nous en servions peu, mais aujourd’hui nous nous en sommes saisis car ces plans sont de véritables outils de gestion piscicole. Nous confrontons désormais nos projets à ce document d’importance, notamment sur tout ce qui touche aux piscicultures. Un énorme travail a été réalisé par les pêcheurs, et les élus auraient tort de ne pas s’en servir. Les PDPG posent les bases d’une gestion raisonnée de l’eau douce en France.”*

P.M. : Vous reconnaissez aux pêcheurs un rôle environnemental d’importance ?
W. D. : “*Oui. Trop souvent les questions de pêche sont vues uniquement sous un angle “loisir” mais la pêche, c’est aussi du “développement du territoire” et de “l’entretien” des rivières au sens large du terme. Les pêcheurs sont certes là pour prendre du poisson, mais ils sont également essentiels pour nos cours d’eau et leur bon état écologique. La trame bleue sans pêcheur, cela n’a aucun sens. Les pêcheurs sont beaucoup plus souvent que nous, élus, au bord des rivières. Je crois particulièrement à l’interactivité des édiles, qui prennent les décisions, et des acteurs du quotidien, qui apportent leur expertise. Les pêcheurs sont, selon moi, des experts de nos cours d’eau.”*

> Propos recueillis par le service communication de la FNPF

Témoignage

Ils étaient parmi les premiers à mettre en place un plan départemental

La Fédération Départementale de Pêche de Haute-Loire fait partie des premières fédérations de pêche de France à avoir mis en place un PDPG, en 1996. Le chargé de missions techniques de la fédération, Stéphane Nicolas, explique cette démarche novatrice.

Stéphane Nicolas a travaillé sur la mise en place du PDPG du département de la Haute-Loire. Cette expérience enrichissante lui a permis de mieux connaître les problématiques environnementales des rivières du département.

Pêche Mag : Pourquoi la FDAAPPMA de la Haute-Loire a ressenti le besoin de mettre en place un PDPG dès 1996 ?
Stéphane Nicolas : “*La Haute-Loire a été l’une des toutes premières fédérations de pêche à lancer en 1996 la réalisation du PDPG, profitant d’un double contexte favorable : l’émergence des consciences sur la nécessité de gestion des milieux et des ressources aquatiques dans les années 90, et l’exemplarité nécessaire pour la fédération dirigée à l’époque par le président de l’Union Nationale de la Pêche en France, Camille Solelhac.”*

P.M. : Quelles difficultés la fédération a-t-elle rencontré alors ?
S.N. : “*Elles furent d’abord méthodologiques et techniques, notamment sur le choix de l’espèce dite “repère” dans les rivières “intermédiaires” [ndlr : rivière qui ne peut pas être définie comme salmonicole ou cyprinicole] ou encore sur les estimations de reproduction théorique de l’espèce “repère”… Ces difficultés furent à l’époque plus ou moins levées grâce à la mise en place du groupe de travail national qui réunissait au départ une dizaine de fédérations “pilotes” et la direction générale du Conseil Supérieur de la Pêche.*
De plus, le langage technique du PDPG, riche en sigles barbares, a nécessité un important travail d’explication et d’information auprès des élus de la fédération, des associations de pêche mais aussi des partenaires locaux associés à la démarche.”

P.M. : Aujourd’hui avec le recul, quels ont été les réussites et les échecs ?
S.N. : *Ses réussites ont été importantes auprès de la fédération et de ses partenaires :*
- assez bonne appropriation interne, notamment sur les préconisations de gestion piscicole des contextes (particulièrement quant aux repeuplements) ;
- engagement de la fédération sur des missions techniques jusqu’alors délaissées (étude et suivi des peuplements piscicoles, étude des milieux, expertise et conseil aux travaux…) ;
- appropriation externe du PDPG (conseil général, syndicats de rivières, ONEMA, DDT, bureaux d’études…) et son utilisation comme document de référence sur les milieux aquatiques et les peuplements piscicoles (études d’impacts, études préalables aux opérations coordonnées de bassins, diagnostics des SAGE, DOCOB NATURA 2000…) ;
- renforcement de la crédibilité technique de la FDPPMA 43 en interne et en externe auprès des associations locales de pêche et des partenaires.

Les échecs sont notamment liés au fait qu’en l’absence de plan départemental pour le loisir pêche (PDPL) aucune action halieutique n’a été proposée aux associations de pêche parallèlement aux actions sur les milieux, engendrant des sentiments d’incompréhension et de frustration chez certaines.
Par ailleurs, la limite essentielle du PDPG 43 réside dans le fait que, la plupart des facteurs limitants ciblés dans le département ne relevant pas de l’action des collectivités piscicoles (rejets polluants, débits réservés insuffisants, barrages, fonctionnement des ouvrages hydroélectriques…), celles-ci ne peuvent en assurer la mise en œuvre, dont dépend pourtant la restauration de la qualité des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles associés.”

Le partage du droit de pêche

Une concertation essentielle entre propriétaire et réseau associatif pêche

En 2009, la FNPF avait édité une plaquette visant à présenter le dispositif du L435-5.

Cinq ans après son entrée en vigueur, les structures associatives de pêche dressent leurs premiers bilans du dispositif du partage du droit de pêche du propriétaire riverain, appliqué en cas de financement majoritairement public de l'entretien des cours d'eau.

Le propriétaire des rives d'un cours d'eau a des obligations d'entretien, liées d'une part au maintien de la vie aquatique et d'autre part à la préservation du milieu. Il s'agit d'un entretien léger visant à permettre l'écoulement naturel des eaux.
Dans le cas où l'entretien est financé majoritairement par des fonds publics, la loi prévoit que l'exercice du droit de pêche est attribué automatiquement à une association locale de pêche ou, à défaut, à la fédération départementale. Le propriétaire conservant son droit de pêche le partage ainsi avec l'associatif pêche.

Une procédure automatique

Depuis la loi sur l'eau de 2006, le partage du droit de pêche n'est pas subordonné à une demande de subvention de la part du propriétaire. Il s'applique lorsque le financement des travaux est majoritairement public, en présence ou en dehors d'une déclaration d'intérêt général. Le Préfet est tenu d'informer les associations agréées pour le cours d'eau concerné. Il constate le partage du droit de pêche dans le cadre d'un arrêté préfectoral précisant les cours d'eau ou la section de cours d'eau concernés, l'association ou la fédération bénéficiaires, la date à laquelle ce droit prend effet.
Le caractère automatique a parfois été ressenti par certains propriétaires comme une atteinte à leur propriété. Le Conseil d'Etat a pourtant affirmé à plusieurs reprises que, s'agissant d'une contrepartie des aides financées majoritairement par des fonds public, *"ces limitations d'usage de la propriété ne sont pas disproportionnées par rapport à l'objectif d'intérêt général poursuivi."* Cela a néanmoins engagé les structures associatives de pêche à observer la plus grande diplomatie, en recourant notamment à des documents informatifs sur leurs missions. Par ailleurs, si ce dispositif ne nécessite pas de convention, les structures associatives de pêche y ont parfois recours afin de favoriser le rapprochement avec les riverains et d'inscrire cette relation dans la durée.

Le partage du droit de pêche permet aux associations l'exercice à titre gratuit de la pêche pendant une durée de cinq ans. Toutefois, des limites sont apportées à l'accès des pêcheurs, interdit aux cours attenantes, aux habitations et jardins. Par ailleurs, le partage du droit de pêche n'a pas pour effet de priver le propriétaire et ses proches du droit de pêcher, dans le respect de la réglementation.

Un engagement pour les associations

En contrepartie de l'exercice du droit de pêche, les associations bénéficiaires sont tenues d'assumer les obligations d'entretien en lieu et place du propriétaire riverain. Ceci permet de coordonner cet entretien et la gestion piscicole sur un linéaire significatif. En outre, les associations assurent la surveillance du respect de la réglementation de la pêche et de l'état du milieu aquatique. Les témoignages des fédérations de pêche montrent que le partage du droit de pêche se met en place au moyen d'une large concertation, au cours de laquelle le soutien et l'appui de l'administration sont indispensables.

> Service juridique de la FNPF

Jean-Pierre Mouret, président de la fédération de pêche de l'Aisne et Guy Nava, vice-président de la fédération de pêche du Cantal, font un point sur leur expérience du terrain suite à la mise en place du partage du droit de pêche.

L'entretien des rivières fait partie des missions et des compétences des fédérations départementales de pêche et de leurs associations.

Des appuis locaux indispensables

Pêche Mag : Où en est la mise en œuvre du partage du droit de pêche ?

Jean-Pierre Mouret, président de la fédération de l'Aisne : *"Le premier dossier sur lequel l'application du partage du droit de pêche a été possible, en cours depuis 2009, n'est pas encore finalisé au vu des réticences de certains riverains. Le linéaire est d'une quinzaine de kilomètres."*

Guy Nava, vice-président de la fédération du Cantal et élu du bassin versant de l'Alagnon : *"L'application de l'article L.435-5 dans le Cantal est récente. A ce jour, seul le bassin versant l'Alagnon, représentant 1/5 du département est concerné, pour un linéaire estimé à 70 km de berges."*

P.M. : Quelles sont les avantages ou les inconvénients pour les structures associatives de pêche de loisir ?

J.-P. M. : *"Le partage du droit de pêche présente des avantages : pérennisation des droits de pêche, extension et mise en cohérence de territoires morcelés permettant ainsi une meilleure gestion à l'échelle du cours d'eau. En contrepartie, la gestion par les collectivités piscicoles se doit d'être irréprochable."*

G. N. : *"Les premiers contacts avec les riverains sont positifs. Des baux de pêche avaient déjà été signés par certains d'entre eux il y a de nombreuses années. L'application du partage du droit de pêche va permettre une consolidation, voire une éventuelle pérennisation des territoires de pêche."*

P.M. : Lors de la mise en œuvre du dispositif, avez-vous rencontré des difficultés particulières ?

J.-P. M. : *"Lors de la consultation nous avions envoyé un courrier explicatif aux propriétaires riverains du ru avec un exemplaire de convention tripartite de partage de droit de pêche. Ils étaient invités à une réunion publique présentant la démarche. Sur la centaine de propriétaires, une dizaine nous a retourné la convention signée. Un noyau d'opposants à la démarche s'est manifesté. Les négociations sont en cours depuis plus d'un an. Nous les avons rencontrés plusieurs fois pour recueillir leurs attentes et leur expliquer les nôtres. Nous nous sommes également engagés dans la mise en œuvre d'un plan de gestion piscicole comportant un volet halieutique et un volet milieu ayant pour objectif une gestion patrimoniale et raisonnée."*

P.M. : Comment l'administration a-t-elle procédé ?

J.-P. M. : *"Sur ce premier dossier, l'administration n'avait pas anticipé l'ampleur du travail de sensibilisation et d'information à réaliser en amont. Pour tous les autres dossiers en cours, cette anticipation est effective. De notre côté, nous souhaitons un véritable soutien de l'administration, en tant que médiateur, voir arbitre. Une collaboration avec le syndicat de rivières en charge des travaux nous parait également indispensable."*

G. N. : *"Au moment de l'élaboration des déclarations d'intérêt général, des réunions constructives avec l'administration ont permis d'anticiper le partage du droit de pêche. La fédération et les associations, ont de bonnes relations avec le syndicat porteur du contrat territorial dans le cadre duquel se font les travaux, facilitant la mise en œuvre. Lors des rencontres avec les propriétaires riverains le syndicat aborde le sujet du droit de pêche. La plaquette de l'Union des fédérations de pêche du bassin Adour Garonne (UFBAG) permet de donner un maximum d'informations aux riverains. En cas de réticence d'un propriétaire, la fédération propose de le rencontrer seul ou avec le syndicat en cas de nécessité. "*

> Propos recueillis par le service juridique de la FNPF

> **"Le partage du droit de pêche permet une meilleure gestion des cours d'eau.**
> **Jean-Pierre Mouret, président de la fédération départementale de l'Aisne.**

> nos régions

Restauration de rivières, aménagement de pontons, création de maisons de la pêche… : dans chaque numéro de “*Pêche Mag”*, nous vous présentons une dizaine d’actions “phares”, portant sur les milieux aquatiques, le développement ou la promotion de notre loisir. Ces reportages régionaux permettent d’expliquer le travail des fédérations départementales et de leurs associations locales, mais aussi de montrer comment elles aident, au quotidien, à l’animation des territoires et à la valorisation des espaces naturels, aux côtés des élus locaux, départementaux et régionaux.

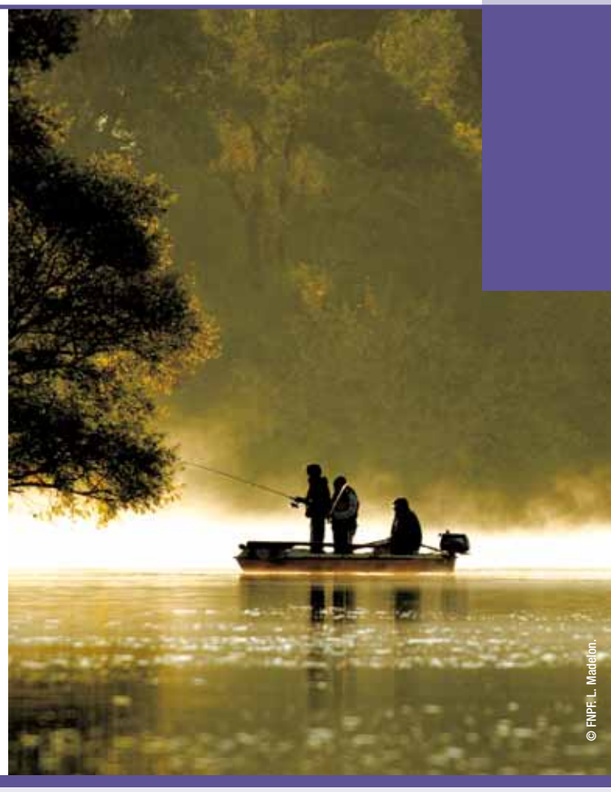

© FNPF/L. Madelon.

Sommaire

• **La réciprocité se développe**
EHGO et CHI : l’unification des tarifs en ligne de mire ..... p. 14
La naissance de l’Union Réciprocitaire du Nord Est dope la réciprocité ..... p. 15

• **Bourgogne-Franche-Comté**
Objectifs nouvelles recrues ! ..... p. 16
Dessoubre : l’avenir en héritage ..... p. 17

• **Arc méditerranéen**
Quand les adoux renaissent de leurs vestiges ..... p. 18
Une île, un patrimoine, des défis ..... p. 19

• **Bassins de la Seine et du Nord**
Partenariat, quand un pêcheur rencontre un chasseur ..... p. 20 et 21

• **Centre / Poitou-Charentes**
Le come-back du black bass ..... p. 22
PDPG : un outil, des défis ..... p. 23

La réciprocité se développe

Création d'une carte à prix unique au sein des fédérations de l'Entente Halieutique du Grand Ouest et du Club Halieutique Interdépartemental, mise en place d'une nouvelle union réciprocitaire dans l'Est de la France, et de la délivrance de cartes de pêche par Internet depuis un an dans l'EHGO et dans trois départements du CHI : ces grandes avancées profitent aux 1,3 million de pratiquants. Petit tour d'horizon des principales nouveautés pour 2011.

La carte interdépartementale du CHI-EHGO constitue une véritable avancée pour les pêcheurs. Pour un prix unique, le pratiquant peut pêcher dans les 73 départements des deux unions.

EHGO et CHI : l'unification des tarifs en ligne de mire

Mise en place en 2010 au sein de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO), la carte réciprocitaire interfédérale est proposée par le Club Halieutique Interdépartemental (CHI) depuis le début de l'année. L'objectif ? Simplifier et diversifier le loisir pêche grâce à un tarif identique aux deux entités.

Au fil du temps, les objectifs de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO) et du Club Halieutique Interdépartemental (CHI) ont évolué sans dévier de leur but initial : faciliter et favoriser le tourisme-pêche. Président de l'EHGO, Denis Legret constate *"une évolution du nombre des bénéficiaires du principe de réciprocité. La carte d'adhérent que proposent l'EHGO et désormais le CHI pour un coût de 85 € offre la possibilité de pêcher indifféremment dans 73 départements de l'Hexagone et même à la Réunion"*. Une baisse des tarifs pour l'un, une légère hausse pour l'autre ont ainsi permis d'unifier cette carte réciprocitaire interfédérale "personne majeure" qui ouvre plus encore l'avenir de la pêche. *"La création de ces dispositifs va faire évoluer la réciprocité. Même si nous tenons compte des situations propres à chaque entité, l'entente qui règne entre ces groupements est un réservoir d'idées."*
Avec la création de l'URNE, certains y voient la genèse d'une carte nationale ? *"Les choses avancent à grands pas, mais, face aux écarts de cotisations, nous n'en sommes pas là"*, poursuit Claude Roustan, président du CHI et de la FNPF. *"Il reste encore quelques bastions récalcitrants pour instaurer une continuité de territoire. Cependant, nous sommes prêts à les accueillir."* Une remarque soutenue par Denis Legret, regrettant *"des positionnements d'hommes qui redoutent, à tort, l'arrivée de pêcheurs prédateurs ! "* Reste désormais à homogénéiser l'ensemble des tarifs.

"L'unification de ces tarifs va rapidement se mettre en place avec la délivrance des cartes par internet", poursuit Denis Legret. Et Claude Roustan de souligner : *"L'expérience de la distribution par internet initiée par 3 fédérations du Club et par l'EHGO depuis 2010 est un succès. Gérée l'an prochain par la Fédération Nationale, elle va s'étendre à l'ensemble du territoire et ouvrir de nouveaux horizons."*
Denis Legret souhaite d'ailleurs revoir le site internet de l'EHGO, *"avec le projet d'offrir plus d'informations, notamment autour du tourisme"*. Une réflexion également menée au CHI : *"Nous allons lancer une commission de prospective autour du nouveau rôle des groupements réciprocitaires."* Le placement des cartes par internet est un levier essentiel pour faire progresser la réciprocité au sein des fédérations. Elle permettra surtout de faire converger le prix des différentes cartes.

L'EHGO et le CHI en grandes dates

1942 : Création des premières structures de pêche.
1964 : Création du Club Halieutique Interdépartemental.
1981 : Création de l'Entente Halieutique du Grand Ouest
1993 : Création de la réciprocité entre l'EHGO et le CHI
2011 : 36 départements adhèrent à l'EHGO (nouveaux venus : Seine-et-Marne, Vosges) et 37 adhèrent au CHI. La carte à prix unique CHI-EHGO permet de pêcher dans 73 départements.

Pour plus d'informations :

- **Club Halieutique Interdépartemental (CHI) :**
  Résidence Concorde
  23, rue Henri-de-Turenne
  66100 Perpignan
  04 68 50 80 12
  www.club-halieutique.com
  club.halieutique@wanadoo.fr
- **Entente Halieutique du Grand-Ouest (EHGO) :**
  9, rue Louis-Kerautret-Botmel
  35000 Rennes
  02 99 22 81 80
  www.ehgo.fr
  federation.de.peche.35@wanadoo.fr

La naissance de l'Union Réciprocitaire du Nord Est dope la réciprocité

Unifier, révolutionner, négocier, évoluer… Quatre verbes dont les initiales pourraient définir le fondement d'une nouvelle réciprocité interdépartementale. Créée dans cet esprit en 2010, l'URNE, l'Union Réciprocitaire du Nord-Est, œuvre ainsi avec une éclatante évidence à l'évolution de mentalités historiquement bien ancrées.

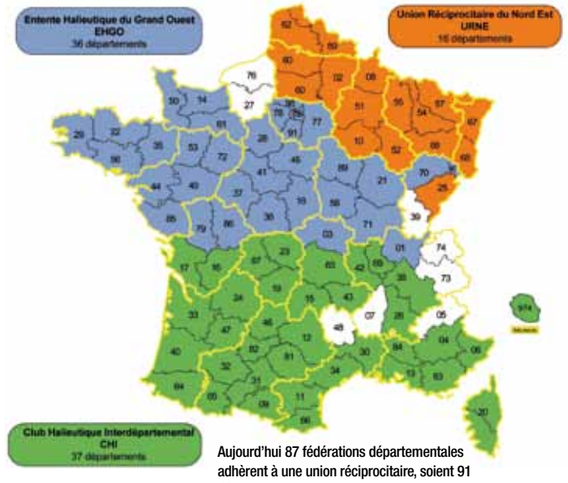

Aujourd'hui 87 fédérations départementales adhèrent à une union réciprocitaire, soient 91 départements.

L'Union Réciprocitaire du Nord-Est (URNE) fait suite à une entente mise en place il y a une dizaine d'années dans le Grand Est. *"Une entente gratuite autorisant la pêche à 4 lignes, mais uniquement sur le domaine public. Il devenait nécessaire de faire évoluer cette alliance vers un système réciprocitaire payant ouvert aux domaines privés de 1re et 2e catégories"*, souligne Michel Rémond, président de la fédération de pêche de la Haute-Marne et de l'URNE. Un parcours long et difficile, semé d'embâcles, de questions et d'hésitations auprès des élus locaux et départementaux. *"Cela n'a pas été simple, mais les mentalités ont nettement évolué. Il nous fallait réfléchir autrement, convaincre et expliquer pour dépasser les clivages instaurés ici et là depuis toujours."* En 2011, une carte interfédérale a été mise en place, *"une carte unifiée dans l'objectif d'éviter la concurrence des tarifs d'un département à l'autre. Cette vignette "flottante" nous permet d'aligner le prix global d'une carte. En Haute-Marne, à titre d'exemple, le prix de la carte est fixé à 41 € + le timbre Cotisation Pêche et Milieu Aquatique (CPMA) à 29 € et le timbre URNE à 15 €, soit un total de 85 €. Cette carte donne les mêmes droits que la carte de pêche personne majeure et permet de pêcher dans toutes les associations de pêche de Haute-Marne en réciprocité et dans les autres départements de l'URNE"*. Elle permet également d'ajouter le timbre EHGO ou le timbre CHI au prix unique de 25 €.

"Un progrès considérable"

Depuis bien longtemps déjà, la Haute-Marne affichait 93 % d'adhésions de ses associations de pêche. *"Nous sommes un peu la figure de proue du système de réciprocité. Aujourd'hui, même si quelques sociétés de pêche restent récalcitrantes au principe de mutualiser l'offre de pêche de loisir, 16 départements adhèrent à cette union. Contrainte de nous quitter en début d'année, nous espérons que la fédération de la Seine-Maritime pourra nous rejoindre l'an prochain."* La corrélation engendrée par cette nouvelle entité ouvre des perspectives encourageantes. *"C'est un progrès considérable qui va nous permettre d'envisager l'avenir avec sérénité et nous ouvrir plus encore à un tourisme qui peut être développé autour de la pêche."*
Une nette augmentation du nombre de pêcheurs acquittant une carte interfédérale est enregistrée depuis 2010. *"En Haute-Marne, plus de 50 % ont acquitté la carte interfédérale. Cette tendance laisse présager une large progression de cette carte au sein des départements adhérents de l'URNE. Nous avons également constaté des hausses des cartes mineur, découverte et de celles proposées aux femmes. L'an passé, 186 912 cartes majeur ont été distribuées sur la zone réciprocitaire"*.
La volonté d'ouvrir au moins 75 % des parcours est clairement affichée, mais, Michel Rémond le reconnaît, *"il reste encore des choses à expliquer, et c'est à nous de réfléchir pour que le pêcheur ait la possibilité de pratiquer partout sans se poser de questions"*.

16 départements unis pour faire avancer la pêche

Les 16 départements adhérents de l'URNE sont les suivants : Aisne (02), Ardennes (08), Aube (10), Doubs (25), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin(68), Somme (80) et Vosges (88).

Pour plus d'informations

- **Union Réciprocitaire du Nord-Est / Fédération de pêche de Haute-Marne**
  Port de la Maladière - BP 61
  52002 Chaumont Cedex
  03 25 32 51 10
  www.federationpeche52.fr
  fede52.peche@wanadoo.fr

La pêche comme outil de socialisation

A partir du mois de mai, la pêche fera partie des activités proposées aux collégiens belfortains dans le cadre des stages de socialisation mis en place par le Conseil général sur la base nautique du Malsaucy. Chronique d'un succès annoncé...

Jusqu'à présent, on y faisait de la voile, du VTT et du kayak. Mais de pêche, point. Une absence bientôt comblée puisque les stages de socialisation organisés par le Conseil général du Territoire de Belfort sur la base nautique du Malsaucy offriront dès le printemps prochain à quelque 300 collégiens la possibilité de s'initier à la pratique de la pêche. Une jolie opportunité à laquelle la fédération 90 n'est certes pas étrangère :
"*Avec ses 55 hectares, l'étang du Malsaucy est le plus grand plan d'eau du Territoire de Belfort, et cela fait plusieurs années que le Conseil général y organise des séjours à destination des scolaires*", explique Marc Vauthier, agent de développement de la fédération de pêche du Territoire de Belfort. "*Ces séjours, entièrement gratuits, ont pour vocation d'apprendre aux enfants à vivre ensemble. Ils se déroulent sur deux journées par classe et l'on peut y pratiquer différentes activités sportives. Inutile de préciser que l'activité pêche y trouvera tout naturellement sa place*".
Une place de choix en fin d'après-midi dans le planning déjà serré des collégiens : "*Durant deux mois, nous allons profiter d'un créneau horaire entre 17 h et 19 h pour emmener à tour de rôle une moitié de la classe puis l'autre sur l'étang des Souris qui se trouve juste à côté de la Maison Départementale de l'Environnement*."
Emmener ou plutôt "embarquer", puisque c'est en Zodiac® que les apprentis pêcheurs

Une activité d'ores et déjà plebiscitée par les enfants lors d'une semaine "test" en 2010.

© FDAAPPMA 90

Sur le petit étang des Souris, ils seront 300 collégiens à s'initier durant les mois de mai et juin prochains aux joies de la pêche...

rallieront les berges du petit point d'eau sauvage où tout a été prévu : encadrés par les deux agents de développement de la fédération de pêche du 90 (Marc Vauthier et Alain Geoffroy) ainsi que par quatre bénévoles au premier titre desquels Daniel Pastori, le président de la fédération, les collégiens disposeront chacun de leur matériel (canne, esches...) et n'auront plus qu'à mettre "les pieds sous la ligne".

Stage découverte

"*Etant donné qu'il s'agit d'une démonstration de pêche, nous avons tenu à ce que les enfants puissent profiter au maximum de l'instant",* reprend Marc Vauthier. *"En mettant tout en place et en amorçant avant leur arrivée, nous leur permettons de goûter directement au plaisir de pêcher. L'étang étant particulièrement bien peuplé en gardons et rotengles, gageons qu'ils n'auront pas beaucoup à attendre pour faire leur première prise. D'autant moins que les mois de mai et de juin constituent d'excellents mois pour la pêche*."
Testée en 2010 pendant une semaine, l'activité a d'ailleurs déjà fait ses preuves : "*De la part des filles comme des garçons, nous avons eu d'excellents retours. A la fin de la semaine, l'activité pêche venait même en tête des activités préférées des enfants*".
Des enfants qui se sont avérés particulièrement débrouillards : "*Notamment les filles",* ajoute l'agent de développement. *"Dix-onze ans est un âge parfait pour commencer à pêcher. A cet âge-là, les enfants sont assez grands pour avoir une gestuelle, et nous espérons vivement que ces stages susciteront de nouvelles vocations*."
Des vocations dont le département ne semble déjà pas manquer si l'on en juge par l'étonnante hausse du nombre de cartes mineurs (+ 46 %) et de carte découverte moins de 12 ans (+ 42 %) enregistrée sur l'année 2009-2010 : "*En sensibilisant ces collégiens, nous espérons asseoir cette tendance. Par la suite, nous aimerions mettre en place une école de pêche départementale pour aller plus loin et apprendre aux enfants les techniques de pêche à l'occasion de stages plus longs...*"

Contacts

• **Fédération du Territoire de Belfort**
Marc Vauthier
3A, rue d'Alsace
90150 Foussemagne
09 81 60 39 49
fedepeche90@bbox.fr
www.federationpeche.fr/90

Dessoubre : l'avenir en héritage...

Partie intégrante du diagnostic préalable à la mise en place d'un schéma de restauration, l'étude piscicole menée en 2009 sur le Dessoubre et ses affluents a fait l'objet d'un premier rapport. Un rapport mitigé qui met en exergue la nécessité qu'il y a à agir...

D'un point de vue halieutique, c'est l'une des rivières les plus cotées d'un département reconnu pour ses fortes potentialités salmonicoles. Et pourtant, jusqu'à présent, le Dessoubre n'avait fait l'objet d'aucun recensement digne de ce nom. Une relative méconnaissance qui appartient désormais au passé, puisqu'en 2009 a été réalisée une étude piscicole menée selon un protocole de prélèvement rien moins qu'exhaustif.
Mais reprenons les choses dans l'ordre : "*Comme dans nombre d'autres bassins versants, le constat de la dégradation de certains cours d'eau a incité les communautés de communes à envisager la mise en place d'un schéma de restauration*", explique Christian Rossignon, responsable de la cellule technique au sein de la fédération départementale de pêche du Doubs. "*Pour ce faire, un diagnostic préalable complet (état des berges, des barrages, chimie des eaux, invertébrés...) a été commandité et confié à un bureau d'études qui en a sous-traité à notre fédération le volet piscicole. Nous disposions en effet des compétences et pouvions fédérer les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre d'une telle opération."*
Des moyens humains plus que significatifs, puisque l'étude a mobilisé jusqu'à quarante personnes, associant notamment aux équipes de la fédération 25 celles des fédérations 70, 90 et 21 : "*Le Dessoubre est un cours d'eau conséquent qui s'étend sur une trentaine de kilomètres et dont la largeur peut atteindre jusqu'à 25 m en aval. Pour effectuer le recensement piscicole, nous avons dû mettre en place 44 stations d'inventaire, affluents compris*", commente le responsable.
Bilan des courses ? Après dépouillement des résultats, le rapport piscicole, qui doit encore être croisé avec les autres volets du diagnostic dresse un état des lieux préoccupant...

De la théorie à la pratique...

"*D'un côté, nous avons pu constater – et c'est le point positif – qu'aucune des espèces que nous nous attendions à trouver dans le Dessoubre n'a disparu. Truites fario, ombres communs mais aussi chabots, vairons, loches franches, lamproies de Planer ou encore blageons : elles sont toutes là*", reprend Christian Rossignon.
"*En revanche, les densités que nous avons pu relever sont très inférieures aux densités théoriques, en principe très élevées, caractéristiques des cours d'eau calcaires francs-comtois. A titre d'exemple et pour la truite fario, si les densités enregistrées en amont collent aux biomasses théoriques de 300 kg/ha, dès lors que l'on descend, elles tombent pour se situer aux alentours de 100 kg/ha. On note la même tendance pour les autres espèces, à l'exception de l'ombre qui lui se porte mieux avec des densités qui augmentent continuellement de l'amont vers l'aval. De fait, on se retrouve avec plus d'ombres que de truites alors que ce devrait être le contraire...*".
Une situation qui exige intervention : "*A l'origine du problème, on trouve toujours les mêmes causes, au premier titre desquelles une qualité de l'eau dégradée, conséquence directe des activités humaines (élevage, industries, pollutions domestiques...) sur un bassin versant karstique* et donc très fragile. Il ne faut pas attendre qu'il soit trop tard pour agir : si nous avons la chance d'avoir un potentiel toujours présent, le défi consiste aujourd'hui à le faire s'exprimer en quantité d'individus*."
Ainsi, le programme de restauration devrait-il être engagé assez rapidement. Et, pour porter le projet, un syndicat de rivières est actuellement en cours de formation.

** Un relief ou une région sont dits "karstique" lorsque leur substrat est composé de karst.*

Contacts

• **Fédération du Doubs**
Christian Rossignon
4, rue du Docteur-Morel
25720 Beure
03 81 41 19 09
fede@federation-peche-doubs.org
www.federation-peche-doubs.org

Jusqu'à 40 personnes ont été mobilisées pour l'étude piscicole menée sur le Dessoubre.

© FDAAPPMA 25

Toujours très présente dans la rivière, la truite fario affiche néanmoins des densités moins importantes qu'on ne l'espérait...

© FDAAPPMA 25

Quand les adoux renaissent de leurs vestiges...

Malmenés, dégradés et affichant une perte de fonctionnalité préoccupante, les adoux des Hautes-Alpes font, depuis 2008, l'objet d'un plan de réhabilitation tous azimuts. Focus sur un chantier de la Fédération Départementale pour la Pêche des Hautes-Alpes au succès d'ores et déjà avéré.

Qu'on les nomme "béalières" ou "eaux douces", ces habitats atypiques que sont les adoux assument un rôle fondamental dans l'équilibre naturel. Et leur fonction de réservoir biologique n'est plus à démontrer : *"Les adoux sont typiques des rivières de piémont"*, explique David Doucende, chargé de missions à la fédération de pêche 05. *"Dans les Hautes-Alpes, nous en recensons une centaine, et s'ils constituent d'exceptionnelles zones de reproduction – notamment pour la truite fario –, ils s'avèrent également être des zones de refuge hors pair. Pourquoi ? Tout d'abord de par leur température relativement constante (environ 8°), qui permet au poisson de trouver un abri frais l'été et tempéré l'hiver. Ensuite, parce que, même lors des sécheresses, ils offrent toujours suffisamment d'eau. Enfin, parce qu'ils permettent au poisson de trouver asile lors des fortes crues printanières."*

Chantier symbolique, la réhabilitation de l'adou de Saint-Thomas aura duré trois semaines pour un résultat dépassant aujourd'hui les espérances...

Une terre d'asile passablement mise à mal : *"Reconversions d'adoux en pisciculture privées, pose de buses de franchissement, dégradation des berges... : le développement anarchique des aménagements au cours de ces trente dernières années a privé la plupart de nos adoux de leur fonctionnalité"*, reprend le chargé de missions. *"Le plus gros problème vient des carrières dont l'action massive d'extraction de granulats a provoqué un abaissement du lit de nombreux cours d'eau comme la Durance ou le Drac, et ce, jusqu'à parfois 2 ou 3 mètres. Résultat : les adoux se retrouvent perchés et donc inaccessibles au poisson"*.

Un état de fait face auquel la fédération des Hautes-Alpes se devait de réagir...

Un pas après l'autre...

Cartographie, identification des problèmes, hiérarchisation des travaux et établissement de cahiers des charges : tout a été fait dans les règles de l'art afin de convaincre les institutions de la nécessité d'agir. Un message qui a été entendu jusqu'à Bruxelles : *"Il faut savoir que les adoux de la Durance se situent sur un territoire labélisé Natura 2000 et que les problématiques en cause relèvent à ce titre également de la compétence européenne"*, précise François Masset, chargé d'études à la fédération.

"Notre premier chantier a porté sur la réhabilitation de l'adou de Saint-Thomas sur la commune de Saint-Crépin. Cet adou cumulait tous les problèmes possibles et imaginables : colmaté en amont, avec des berges bétonnées, perché, entouré de bétail..., il était totalement déconnecté de la Durance. Sa réhabilitation aura coûté 50 000 € financés à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et pour les 50% restants par le conseil régional, la FNPF, l'Europe et notre fédération", explique David Doucende. Et dès la première année suivant le chantier, les poissons revenaient sur le site et de premiers frais étaient constatés.

Démontage des seuils busés, reconstitution du lit de l'adou en respectant les largeur, pente, granulométrie et vitesse de courant ad hoc ; reconstitution et renaturation des berges, suivi annuel... la fédération n'aura rien laissé au hasard : *"Parallèlement au chantier, la fédération a mené une action juridique courageuse pour que les arrêtés préfectoraux autorisant l'extraction de matériaux sur la Durance ne soient pas reconduits. Et depuis, le lit de la rivière amorce un réhaussement !"*

Autant d'actions rendues possibles par une politique de communication forte : *"En amont (auprès des riverains) comme en aval (auprès du grand public), nous avons toujours mis l'accent sur l'information, la transparence et la sensibilisation"*, conclut David Doucende. *"Et nous continuons de tout mettre en oeuvre pour faire de nos adoux de véritables outils pédagogiques avec, à terme, le souhait que ces adoux jouissent d'une protection réglementaire forte. D'où notre volonté de mener une politique d'acquisition foncière de ces milieux remarquables..."*

Contacts

• **Fédération des Hautes-Alpes**
David Doucende et François Masset
Les Portes de Vapincum II
16, avenue Jean Jaurès
05000 Gap
04 92 53 54 71
fede.peche05@orange.fr
www.federationpeche.fr/05

Une île, un patrimoine, des défis...

Créée en 1997, elle est la benjamine des fédérations de pêche. Une petite sœur qui s'emploie à défendre les valeurs fondamentales du loisir pêche sur un territoire où faibles densités piscicoles et forte tradition de pêche libre ne lui facilitent pas la tâche... Zoom sur l'unique fédération départementale de pêche d'Outre-Mer.

Afin de préserver les équilibres naturels, la fédération de la Réunion met tout en œuvre pour réorienter l'activité pêche sur les truites arc-en-ciel.

Le poisson plat fait partie intégrante de la biodiversité de l'île.

Peut-être est-ce parce qu'elle est si loin que l'on a parfois tendance à l'oublier : la fédération de la Réunion est la benjamine des fédérations de pêche. Et pourtant : créée en 1997, son rôle est aujourd'hui crucial. *"Dans les années 90, le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche), rebaptisé depuis ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), a été missionné par la Direction régionale de l'environnement pour structurer l'activité pêche sur l'île"*, explique Bernard Anamparela, chargé de missions techniques et piscicoles à la fédération 97. *"A l'époque, il y avait déjà des associations de pêcheurs, mais celles-ci n'étaient pas agréées. Le CSP les a donc accompagnées dans le processus d'agrément. En 1997, deux associations – l'AAPPMARE de l'Est et l'AAPPMARS du Sud – sont ainsi nées, rendant possible la constitution d'une FDAAPPMA"*.

Précision à toutes fins utiles : ces deux associations (AAPPMA) ne géraient alors que la pêche de catégorie 1, c'est-à-dire des espèces salmonicoles et notamment de la truite arc-en-ciel, la pêche de catégorie 2 restant libre : *"De fait, c'est à partir du décret ministériel du 17 janvier 2003 qu'il nous a fallu faire un gros travail de réglementation. Un travail de longue haleine..."*

Quantités et tailles réglementaires mais aussi et encore carte de pêche : sur une île qui connaît des difficultés économiques et où la pêche constitue plus une source alimentaire directe qu'un loisir sportif, la mise en place du système légal n'est pas allée de soi. *"La Réunion a une très longue tradition de pêche libre"*, commente Bernard Anamparela. *"Et si nous recensons à ce jour environ 2 000 pêcheurs, ce nombre serait facilement porté à 5 000 si tout le monde jouait le jeu et prenait effectivement sa carte. C'est pourquoi le gros de notre travail porte sur la sensibilisation des Réunionnais aux enjeux écologiques et tout particulièrement sur la communication auprès des jeunes, qu'il est important de faire revenir au loisir pêche."*

Espèces indigènes sous haute surveillance

Mais là aussi, problème : *"Encore nous faut-il être en mesure de proposer un produit pêche satisfaisant. Car si nous renflouons régulièrement les effectifs de truites arc-en-ciel, il en va différemment pour les poissons de catégorie 2 pour lesquels nous ne sommes autorisés à introduire ni espèces ni individus."*

Petite explication : *"Classée Patrimoine Mondial de l'Humanité à l'Unesco, la Réunion est une île dont la biologie et l'écologie des espèces indigènes sont encore peu connues. Pour preuve : nos espèces sont toutes des espèces migratrices et elles ne figurent pas dans la liste officielle des espèces recensées migratrices du Code de l'environnement. D'où l'interdiction de procéder à des introductions de poissons potentiellement préjudiciables aux équilibres naturels. Ajoutez à cela que plusieurs de nos espèces, traditionnellement très pêchées comme la loche ou le cabot noir, sont classées espèces interdites à la pêche, et vous comprendrez que nombre de Réunionnais ne voient pas l'intérêt de prendre leur carte s'il n'y a pas de poisson et/ou si l'on ne peut pas pêcher le poisson qu'il y a..."*

Un dilemme majeur pour la fédération 97 : *"Nous faisons de notre mieux pour réorienter la pêche sur la truite arc-en-ciel et pour éduquer le public à la nécessité qu'il y a à préserver un patrimoine naturel fragile, mais nous manquons de moyens"*, constate le chargé de missions. *«Du fait du faible nombre de cartes de pêche, notre budget est environ cinq fois moindre que le budget moyen d'une fédération de l'Hexagone. Dans ce sens, sensibiliser les pouvoirs publics est fondamental afin que ceux-ci nous accompagnent financièrement dans notre démarche."*

Une démarche engagée avec le Plan de Gestion Piscicole de 2003 qui a malgré tout déjà permis de mettre en place plusieurs études piscicoles sur des espèces locales : *"Nous travaillons actuellement sur le poisson plat, qui est une espèce caractéristique. A terme, notre espoir est de maîtriser son cycle biologique afin d'en faire l'élevage et d'ainsi pouvoir sortir du cercle vicieux."*

Contacts

• **Fédération de la Réunion**
Bernard Anamparela
32, chemin Bancoule-la-Passerelle
97480 Saint-Joseph
île de la Réunion
02 62 91 32 48
federation.peche.reunion@wanadoo.fr
www.federationpeche.fr/97

Partenariat : quand un pêcheur rencontre un chasseur...

© FDAAPPMA 02

Ateliers, expositions, rencontres... : inauguré en 2006, le site de Naturagora accueille des animations tout au long de l'année.

Dans les départements de l'Aisne comme de la Somme, nos fédérations ont su officialiser leur rapprochement avec les fédérations départementales des chasseurs. Objectif : mettre en commun moyens humains – et forces de proposition – via un partenariat pensé dans le sens d'un développement conjoint des deux loisirs. Chronique d'une synergie toute... naturelle !

Parce qu'ils évoluent dans le même environnement et qu'ils ont a cœur de sauvegarder les mêmes territoires, pêcheurs et chasseurs sont à bien des égards liés. Un état de fait dont ont depuis longtemps déjà conscience les fédérations départementales de la pêche de l'Aisne et de la Somme comme leurs chasseuses homologues.
Une conscience désormais en action puisque dans ces deux départements pêcheurs et chasseurs ont donné corps commun à leur conjointe cause, réaffirmant par là même leur vocation à défendre la place de l'homme dans la nature. Signature de conventions, emménagement sur un site commun, mise en place de formations et d'opérations conjointes : selon le vieil adage qui veut que l'union fasse la force, tout a été mis en oeuvre pour que la dynamique d'ensemble profite à chaque entité. Et ce, dans le respect des identités propres à chaque structure.

Cormorans sous contrôle

Prolifération des rats musqués dans la Somme et multiplication des nuisibles dans l'Aisne : c'est pour agir avec plus d'efficacité et de cohérence afin de préserver les équilibres naturels que chasseurs et pêcheurs ont décidé de mutualiser les formations au piégeage. Des formations menées sous l'égide des fédérations départementales des chasseurs.

Un partenariat également étendu aux campagnes de tir des cormorans : *"Le cormoran est une espèce protégée"*, explique Martin Duntze de la FDAAPMA 02. *"Les conditions de régulation de cette espèce sont donc strictes malgré la prolifération de ces oiseaux et leur impact avéré sur les peuplements piscicoles de nos cours d'eau, canaux et plans d'eau. Auparavant, les campagnes de tir des cormorans étaient exclusivement gérées par les agents de l'Etat. Aujourd'hui, une grosse partie est prise en charge par nos fédérations. Dans l'Aisne, la fédération de pêche chapeaute une partie des tirs : en fonction de nos quotas - qui ont été cette année de 160 individus sur 250 - nous recrutons les chasseurs et assurons la logistique via une géolocalisation ad hoc".*

Un quota qui, dans la Somme, était en 2010 fixé à 200 individus sur les eaux libres. *"Les tirs ont été assurés par l'ONCFS, les lieutenants de louveterie et, pour les parts les plus importantes, par les tireurs des associations de pêche et de la fédération des chasseurs"*, explique David Dufrêne. *"Le résultat de cette synergie représente 194 oiseaux".*

Inauguré en juillet 2006 et créé à l'initiative de la fédération des chasseurs de l'Aisne sur le site de l'ancienne sucrerie d'Aulnois-sous-Laon (voir l'encadré page suivante), le pôle Naturagora mérite bien son nom. Ici cohabitent huit structures entièrement dédiées à la protection et à la promotion de la nature avec un grand "N" : fédérations de pêche et de chasse bien sûr, mais aussi et encore ADREE (Association pour le développement de la recherche et de l'enseignement sur l'environnement), comité départemental de randonnée pédestre, CDOS (comité départemental olympique et sportif), fédération des colombophiles de l'Aisne, comité départemental du tourisme équestre et enfin, l'association "Chemins de Picardie".
"L'installation de la fédération départementale de pêche 02 dans les bâtiments de Naturagora marque un tournant symbolique dans le rapprochement entre notre fédération et la fédération départementale des chasseurs de l'Aisne", commente Martin Duntze, chargé de missions. *"Un tournant symbolique mais aussi éminemment pratique pour ne pas dire pragmatique. Par-delà le strict rapprochement géographique, l'idée a d'emblée été de mutualiser nos moyens humains. Non seulement pour réaliser des économies et réduire les coûts, mais aussi, et peut-être surtout, afin d'asseoir notre visibilité et notre crédibilité."*
Une légitimité que les pêcheurs et les chasseurs de l'Aisne entendent d'abord promouvoir sur le terrain, ainsi que le démontre l'ensemble des opérations menées sous la bannière de "Naturanim" : *"Ensemble, nous avons pu renforcer et étoffer notre catalogue annuel d'animations pédagogiques"*, explique Martin Duntze. *"Expositions, démonstrations, initiations... : nos activités de sensibilisation à destination des scolaires comme du grand public (sur le site de Naturagora comme hors site) ont largement bénéficié de la synergie à l'œuvre, notamment en termes d'initiatives et de mise à disposition d'animateurs en fonction des moyens de chaque fédération"*.

L'atout formation

Un partenariat qui, s'il fait la différence en matière d'animations, semble prendre toute sa mesure au chapitre formation : *"La formation constitue un axe fondamental du partenariat pêcheurs / chasseurs, et ce, qu'il s'agisse de la formation des gardes particuliers ou des sessions de formation au piégeage. Par exemple, mutualiser les modules 1 et 3 nous a permis de porter à une centaine le nombre de personnes formées depuis 2008"*, conclut Martin Duntze.
Mêmes échos du côté de la fédération de pêche de la Somme où David Dufrêne, responsable administratif et piscicole évoque des effectifs records : *"La prise en charge par la fédération des chasseurs de la Somme du module 1 de la formation des gardes particuliers nous a permis d'organiser trois ou quatre sessions de 30 à 40 personnes chaque année (gardes-chasse et gardes-pêche confondus). Une façon pour nous d'être nettement plus réactifs en termes de personnes formées et donc d'occupation du terrain."*
Et David Dufrêne de poursuivre : *"Chez nous, tout s'est mis en place progressivement suite au décret de 2006 relatif à l'obligation de formation des gardes particuliers. Le module 1 constitue le tronc commun pêche-chasse. On y aborde les notions juridiques de base, les droits et devoirs du garde particulier au sein de la police judiciaire, la déontologie, les procédures, bref, les principes généraux de la garderie. Le module 2 est centré sur l'activité chasse et nous prenons en charge le module 3 spécifique à la police de la pêche en eau douce (milieux naturels, écosystème, réglementation, techniques de pêche...)."*

© FDAAPPMA 80

Unis contre les nuisibles, pêcheurs et chasseurs étaient au rendez-vous de la session de formation au piégeage organisée par la fédération de la chasse de la Somme.

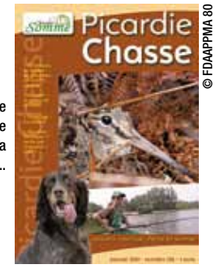

© FDAAPPMA 80

Quand la presse chasse ouvre ses colonnes à la pêche...

Carrefour des compétences

Ces formations, d'une vingtaine d'heures, sont dispensées sur deux à trois jours, prises en charge par la fédération pour les bénévoles des associations locales de pêche et débouchent, à l'issue du module 3, sur l'attestation de suivi permettant l'octroi d'un certificat d'aptitude technique aux fonctions de garde-pêche particulier.
"Chasse et pêche constituent des loisirs connexes", reprend David Dufrêne. *"Nombre de pêcheurs sont également chasseurs. Et vice versa. Nos zones d'activités sont souvent les mêmes, comme l'illustre pleinement la chasse au gibier d'eau, et nos structures se sont toujours fréquentées. Signer les différentes conventions de partenariat relatives à la formation nous a permis d'institutionnaliser un état de fait. Et nous sommes partants pour aller plus loin, ainsi qu'en témoigne le projet que nous avons de mettre en place une date unique chasseurs-pêcheurs pour le prochain grand nettoyage de printemps, ou encore le fait que le personnel technique de la fédération de chasse de la Somme ait émis le souhait de suivre le module 3."*
Autant de projets et d'initiatives qui, comme le souligne David Dufrêne, démontrent un désir partagé d'aller ensemble de l'avant : *"La création d'une rubrique dédiée à la pêche dans les colonnes de la revue Picardie Chasse nous permet de disposer d'un support de communication commun tout en montrant qu'il y a une vraie volonté de la part des chasseurs de nous accueillir. Et cette volonté est parfaitement réciproque..."*

Un chasseur sachant pêcher...

A l'origine du projet Naturagora, Bruno Doyet, directeur de la fédération des chasseurs de l'Aisne, affiche sa double étiquette. Chasseur ET pêcheur, il a aujourd'hui assez de recul pour affirmer que le partenariat qui lie depuis 2006 les fédérations de pêche et de chasse de son département est *"tout bénef"* : *"Ce n'est que du positif, et comment pourrait-il en aller autrement sachant que nous défendons les mêmes convictions ?"* questionne-t-il. *"Pour nous, le rôle de l'homme dans la nature est fondamental. En acquérant avec la Fondation de la Protection des Habitats les 78 ha du site d'Aulnois-sous-Laon, notre volonté était de faire vivre ce site en recrutant des partenaires. Des partenaires qui partageraient les mêmes valeurs, de manière à constituer une entité porteuse de projets communs et non une simple addition de structures les unes à côté des autres."*
Défi relevé, et haut la main, s'il vous plaît : *"Dans la foulée et pour jouer complètement le jeu, nous avons fait agréer nos agents de développement cynégétiques en halieutique et nous étudions actuellement la possibilité de constituer conjointement un bureau d'études spécialisé faune et flore"*, reprend Bruno Doyet. *"Après tout, chasseurs et pêcheurs ont des compétences évidentes qu'il est grand temps de faire valoir face à certains technocrates..."*

Contacts

• Fédération de l'Aisne
Martin Duntze
1, chemin du Pont-de-la-Planche
Barenton-Bugny
02000 Laon Cedex 9
03 23 23 13 16
fed.peche.02@wanadoo.fr
www.federationpeche.fr/02

• Fédération de la Somme
David Dufrêne
6, rue René-Gambier - BP 20
80450 Camon - 03 22 70 28 10
somme.fedepeche@wanadoo.fr
www.federationpeche.fr/80

• Fédération des Chasseurs de la Somme
Bruno Doyet
1, boulevard Baraban,
80038 Amiens Cedex 01
03 22 82 90 90
contact@naturagora.fr
www.fdc80.com

Le come-back du black bass...

Réintroduire un poisson historiquement présent sur le département tout en œuvrant à la promotion du tourisme pêche : en créant un parcours black bass multicarte sur la Sèvre Niortaise, la fédération des Deux-Sèvres a fait d'une pierre deux coups !

© FDAAPPMA 79

Inauguré en juillet dernier sur la Sèvre Niortaise, le nouveau parcours black bass des Deux-Sèvres bénéficie d'un cadre idyllique.

Bien connue des pêcheurs et classée domaine public, navigable et flottable, la Sèvre Niortaise est une rivière de seconde catégorie. Et si elle constitue l'une des artères hydrauliques principales du marais Poitevin, elle est également réputée pour la diversité de son peuplement et son accessibilité. Deux qualités qui n'auront pas échappé à l'association locale de pêche, La Coulonnaise, à l'origine de la mise en place, en juillet dernier, d'un parcours black bass. Pourquoi le black bass ?

"Pour deux raisons principales", répond Anita Rouet, directrice de la fédération départementale de pêche des Deux-Sèvres. *"Tout d'abord, parce que les populations de black bass étaient autrefois très présentes dans le département et que notre fédération a, il y a une dizaine d'années, mis en place un programme quinquennal de réintroduction de cette espèce sur ce même cours d'eau. Ensuite, parce que l'image d'Epinal du pêcheur assis sur son pliant, attendant que cela morde, ne reflète plus la réalité de la pêche. Aujourd'hui, ce loisir est aussi devenu une activité sportive à part entière. Nous répondons ainsi à la demande de nouveaux pêcheurs à la recherche de sensations fortes, comme l'on peut en éprouver lors de la lutte avec un black bass."*

Une lutte dont ici chacun des protagonistes sortira indemne : *"Ce parcours est un parcours "No Kill"* qui s'adresse aussi bien aux pêcheurs aguerris qu'aux familles"*, commente Pierre Lacroix, président de la fédération 79. *"C'est de fait un parcours multicarte pour lequel nous enregistrons d'ores et déjà d'excellents retours en termes de fréquentation comme de satisfaction."*

Promouvoir le loisir pêche

Situé dans un secteur déjà aménagé (parking, toilettes publiques...), le parcours black bass de la Sèvre Niortaise devrait dans les mois qui viennent bénéficier d'aménagements supplémentaires : *"Pour l'instant, une pancarte provisoire a été mise en place, et la fédération a financé le rempoissonnement afin d'assurer une densité suffisante"*, reprend Anita Rouet. *"Une prochaine mise aux normes sera effectuée en cohérence avec la charte graphique de la fédération nationale : ce parcours s'inscrit parfaitement dans le plan de développement du loisir pêche, et nous espérons vivement qu'il inaugurera une longue série de projets dans le sens de la promotion du tourisme pêche."*

Des projets, la fédération des Deux-Sèvres ne semble pas en manquer : *"Un second parcours "No Kill" dédié, quant à lui, à la truite sur le site de Saint-Maixent a été présenté à l'administration. Nous avons par ailleurs le projet de mettre en place un carpodrome et de développer sur l'ensemble de nos sites un panel d'animations choisies"*.

Autant de projets qui, comme aime à le rappeler Anita Rouet, émanent des associations du département : *"Nous souhaitons que nos associations soient porteuses d'initiatives : ce sont les premières sentinelles et sans doute les mieux à même de faire vivre nos territoires de pêche..."*

* *Relâcher le poisson vivant*

© FDAAPPMA 79

Ici, on pratique une pêche sportive, mais en respectant la règle du "No Kill".

Contacts

• Fédération des Deux-Sèvres
Anita Rouet / Pierre Lacroix
33, rue du Galuchet
BP 88301
79043 Niort Cedex 9
05 49 09 23 33
peche79@club-internet.fr
www.peche-en-deux-sevres.com

PDPG : un outil, des défis

Validé en 2004, le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles de la Vienne fait actuellement l'objet d'une actualisation en règle. Rencontre avec le président de la fédération 86...

© FDAAPPMA 86

Le site du Lizant figurait au nombre des travaux prioritaires inscrits au PDPG de la Vienne.

"Réaliser un PDPG, c'est bien. Le faire connaître, c'est mieux. Mais ça ne suffit pas : il faut savoir le faire vivre..." Pour Francis Bailly, président de la fédération départementale de pêche de la Vienne, le message est clair : si le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion piscicole (PDPG) est effectivement un instrument de diagnostic et de décision hors pair, permettant de déterminer en toute rationalité les actions prioritaires à mener, encore faut-il se donner les moyens d'en exprimer tout le potentiel.

Et pour ce qui est de se donner les moyens, la fédération départementale n'aura pas hésité, recrutant, dès l'année 2000, un ingénieur entièrement voué à la préparation et à l'élaboration du PDPG de la Vienne : *"Réaliser un PDPG constitue un investissement considérable. Non seulement en temps mais également en argent. Pour ce faire, nous avons recruté une personne et effectué une mise à niveau complète de nos systèmes informatiques"*, explique le président. *"Un tel investissement mérite que l'on aille au bout de l'effort consenti, en validant et en optimisant la portée du plan. Ce qui passe notamment par la mise à jour régulière du PDPG, mais aussi, à mon sens, par un accompagnement pratique à sa diffusion afin qu'il atteigne sa pleine efficacité sur le terrain."*

L'idée ? Transformer ce qui est un état des lieux fonctionnel en un système parfaitement opérationnel...

Préparer, faire, contrôler, améliorer...

"D'une manière concrète, nous sommes actuellement en train d'effectuer une mise à jour de notre PDPG. Ce type de mise à jour est essentiel puisque le PDPG est un instrument vivant, dynamique, qui se doit de coller à la réalité du terrain", reprend Francis Bailly.

"En l'état, 80 % des données de notre plan sont encore pertinentes, mais 20 % environ méritent d'être actualisées. Certaines choses ont évolué dans un sens positif : je pense notamment à une amélioration sensible, consécutive à la normalisation des stations d'épuration permettant un meilleur traitement des eaux ou encore au rétablissement d'une meilleure circulation suite à l'effacement de certains barrages. D'autres points en revanche demeurent préoccupants, et l'on ne peut ignorer certaines dégradations majeures (baisse des niveaux d'eau en raison de l'irrigation, réduction insuffisante d'intrants dans le sol...) entraînant, comme le montrent nos inventaires piscicoles, la disparition de certaines espèces..."

Mais là n'est pas la seule chose qui préoccupe Francis Bailly : *"Pour en revenir au rôle du PDPG en tant qu'outil en soi, s'il a été utilisé par les syndicats de rivières, je suis contraint de constater qu'il a été trop peu utilisé par les associations locales de pêche et, de fait, qu'il n'a pas eu l'application de terrain que l'on pouvait espérer. Ce qui par ailleurs s'explique aisément : la multiplication de sigles parfois opaques, la complexité même du document en font un instrument plus à l'usage des experts que des usagers. Et pourtant, il est essentiel que ce document soit accessible à tous, techniciens, élus, bénévoles des associations, voisinage, et ce, tout simplement pour qu'il puisse prendre son entière mesure et être pleinement efficace."*

Ce qui, d'un point de vue pratique, n'est pas sans poser la question d'un principe d'accompagnement à la diffusion du PDPG. Voire d'une édition "digest" du PDPG à destination des usagers...

Contacts

• Fédération de la Vienne
Francis Bailly
178 rue Georges-Guynemer
86000 Poitiers
05 49 37 66 60
contact@peche86.fr
site internet : www.peche86.fr

> en actions

Sommaire

- Une bande dessinée pour raconter la pêche en eau douce ..... p. 26
- En 2012, l'@dhésion Internet deviendra une réalité ..... p. 27
- La FNPF dote les structures d'initiation à la pêche ..... p. 28
- Fixer l'existant et imaginer l'avenir pour attirer de nouveaux pratiquants ..... p. 29
- STRANAPOMI : un document national pour sauver les poissons migrateurs ..... p. 30

La bande dessinée des éditions du Signe, travaillée avec la fédération départementale de pêche du Bas-Rhin, permet de promouvoir la pêche de façon pédagogique et esthétique.

Une bande dessinée pour raconter la pêche en eau douce

Une bande-dessinée sur la pêche, son histoire mais aussi ses pratiques vient de paraître aux Editions du Signe. La FNPF s'est engagée, en tant que partenaire, aux côtés de la fédération de pêche du Bas-Rhin.

"*La pêche est vieille comme l'humanité, Clara.*" Le ton de la première bande dessinée parrainée par la FNPF est donné. Franck, héros au grand cœur et pêcheur assidu, conduit Clara, et les lecteurs, à travers l'histoire de la pêche, et celle de l'humanité. Edité en février 2011, ce bel ouvrage est le fruit du travail collaboratif de Bernard Breton, secrétaire général de la FNPF, M. Robert Erb, élu au Conseil d'Administration, président de la Fédération Départementale de Pêche du Bas-Rhin, David Pierron, chargé de mission de cette dernière, et les Editions du Signe. *"La FNPF a jugé opportun d'être partenaire de ce projet. L'ouvrage est à la fois esthétique et pédagogique. En effet, il comporte un volet historique et raconte également ce qu'est la pêche aujourd'hui. Techniques de pêche, matériel, travail associatif, nouvelles tendances… sont évoqués avec beaucoup de finesse et d'humour. Ce livre est à la fois un bel objet et un outil de promotion pour notre réseau"*, explique Jean-Paul Icre, vice-président de la FNPF en charge de la communication.

A partir d'un certain nombre d'exemplaires, les fédérations départementales peuvent inclure un encart présentant leurs missions.

Le président de la fédération du Bas-Rhin y a fait insérer un livret présentant les missions et les tâches de la structure départementale de pêche. Cette proposition a été faite à l'ensemble des 92 autres fédérations par les Editions du Signe. La FNPF, quant à elle, en a acquis 900 afin d'en offrir au grand public et aux institutionnels lors des événements où elle est présente. *"Chaque pêcheur en eau douce est porteur d'une mission citoyenne essentielle, celle de préserver la ressource […]. Cet ouvrage, j'en suis persuadé, suscitera des vocations"*, souligne M. Roustan, président de la FNPF, dans la préface du livre.

Pour plus de renseignements : Editions du Signe. 1, rue Alfred-Kastler, Eckbolsheim. BP 94 - F-67038 Strasbourg Cedex 2. 03 88 78 91 91.

Relations presse

78 % de retombées presse supplémentaires entre 2009 et 2010

127 retombées dans la presse nationale, 13 communiqués, près de 27 millions de lecteurs et de téléspectateurs sensibilisés : le bilan annuel 2010 des reportages nationaux sur la FNPF, la pêche ou ses problématiques a de quoi réjouir. Le nombre de retombées dans la presse nationale a augmenté de 78 % entre 2009 et 2010. Outre ce bilan chiffré favorable, les médias pourvoyeurs de reportages sur l'halieutisme comptent parmi les plus importants de France. France Info côté radio, TF1 pour l'audiovisuel, *Aujourd'hui en France* et *le Figaro*, côté presse écrite regroupent la majorité des publications et des diffusions sur la pêche et l'associatif. Mieux. Concernant l'audiovisuel, 46 reportages ont été diffusés par 9 médias et principalement TF1, France 2 et M6, soit les 3 plus grosses audiences de l'Hexagone.

En début d'année 2011, le lancement de la labellisation des cours d'eau a bénéficié d'une belle médiatisation de la presse nationale.

L'analyse qualitative de ces reportages est également satisfaisante. 80 % de ces retombées vantaient les mérites du loisir pêche. Seul bémol : les actions des bénévoles et des salariés en direction des milieux sont encore peu médiatisées (11 % des retombées nationales). L'expertise du réseau associatif dans ce domaine, s'il est bien entendu des instances ministérielles, comme l'avait souligné en juin 2010 Judith Jiguet, directrice de cabinet, à l'époque, de la secrétaire d'Etat à l'écologie, Chantal Jouanno, les journalistes peinent encore à voir l'associatif pêche comme pourvoyeur de données intéressantes sur l'état des milieux aquatiques et les moyens déployés afin d'en améliorer la qualité.
Ce travail de reconnaissance est assurément le nouveau défi que se sont lancés les élus de la pêche de loisir pour 2011.

Distribution des cartes de pêche

En 2012, l'@dhésion aux AAPPMA par Internet deviendra une réalité

En 2012, le système de distribution des cartes de pêche évoluera : après une expérimentation limitée à quelques départements, la FNPF propose à toutes les AAPPMA et aux dépositaires d'opter pour la carte de pêche internet.

La carte de pêche par Internet, imprimable par le pratiquant, se compose de volets à rabattre.

C'est un système vieux de plus d'un siècle qui est en train d'être modernisé : la traditionnelle distribution des cartes de pêche, qui se fait par le réseau de dépositaires va être complétée et améliorée grâce aux nouvelles technologies. En 2012, ce sont deux procédés complémentaires qui seront proposés au niveau national. D'un côté les dépositaires habituels, garants du contact entre les pêcheurs et le réseau associatif, et de l'autre l'@dhésion en ligne des pêcheurs. La FNPF souhaite généraliser un système expérimenté depuis 2010 (lire encadré ci-dessous) en le proposant à toutes les AAPPMA par une convention avec leur fédération départementale.

Concrètement, l'objectif est avant tout d'inscrire l'@dhésion des pêcheurs dans les nouvelles tendances et les nouvelles habitudes des citoyens en particulier induites par les technologies modernes. Afin de ne pas bouleverser le système traditionnel de distribution des cartes de pêche, la FNPF propose sa coexistence avec l'adhésion en ligne.

De nombreux avantages sont attendus de ce nouveau dispositif en particulier :
- Une possibilité d'adhésion aux associations à tout moment et en tout lieu,
- Une sécurisation des montants financiers liés aux cotisations statutaires,
- Une plus grande célérité dans la récupération des cotisations statutaires par les structures associatives de pêche,
- La constitution d'un fichier permettant une meilleure connaissance des adhérents des associations et facilitant la gestion administrative* (convocations aux réunions, informations sur dates d'ouvertures…)
- La possibilité de plus facilement et mieux communiquer avec les pêcheurs par l'envoi de newsletters, d'informations relatives à la pêche, etc.
- La simplicité du dispositif pour les dépositaires.

Les élus de la FNPF doivent travailler sur la communication à déployer en direction des fédérations, de leurs associations, des dépositaires et du grand public. *"Il nous faudra être pédagogiques, afin de faire comprendre les nombreux avantages, tant pour les associations et leurs dépositaires, que pour les pêcheurs. Notre responsabilité est d'adapter nos outils à ceux de notre époque. Mieux communiquer avec nos pêcheurs permettra de créer un sentiment d'appartenance à la grande "famille pêche", de les fidéliser et, pourquoi pas, inciter certains à s'impliquer en tant que bénévoles. C'est un grand pas que nos structures s'apprêtent à accomplir pour faciliter la vie du pêcheur"* explique Claude Roustan, président de la FNPF.

** Ces données seront confidentielles, conformément à la réglementation imposée par la CNIL.*

Depuis 2010, les deux ententes réciprocitaires ont expérimenté la distribution par Internet des cartes de pêche. Ce système connaît aujourd'hui un beau succès auprès des dépositaires, des associations et des fédérations. Les pêcheurs, quant à eux, plébiscitent ce nouveau moyen d'@dhésion au vu des beaux résultats en ce début d'année 2011 !

La FNPF dote les structures d'initiation à la pêche

2 000 kits de pêche ont été envoyés aux fédérations départementales en mars afin d'équiper leurs structures d'initiation à la pêche.
Le but ? Aider les structures existantes et favoriser l'émergence de nouvelles.

Le développement du loisir pêche est un des axes forts de la politique de la FNPF et de l'ensemble du réseau associatif de la pêche.
Depuis quelques années, une réflexion a été menée à la FNPF dans le but de faire évoluer les structures d'accueil du public et d'initiation à la pêche, afin de répondre aux différentes attentes et d'initier le grand public, jeunes comme adultes, à ce loisir de pleine nature.
Au travers du Schéma National du Développement du Loisir Pêche, concrétisation de cette réflexion, la FNPF a souhaité, entre autres, favoriser l'émergence d'un réseau d'animations novateur permettant l'encadrement des groupes et des personnes dans des conditions de sécurité et de réussite optimales.
Au niveau local, les anciennes écoles de pêche ont peu à peu évolué en Ateliers Pêche Nature (APN) dont les actions sont épaulées par les Pôles Départementaux d'Initiative Pêche Nature (PDIPN), structures professionnalisées et centre d'excellence en termes d'initiation à la pêche.

Afin d'accompagner le développement de ce réseau d'animation, la FNPF, en partenariat avec le Groupement des Industriels et des Fabricants d'Articles de Pêche, a décidé de doter ces structures en matériel de base pour l'apprentissage de notre loisir. Ce matériel viendra compléter les équipements dont disposent déjà les structures les plus anciennes et facilitera la mise en place des nouvelles. Pour cela, trois kits de pêche ont été développés, après une réflexion avec le groupe de travail APN (lire ci-dessous). Ces dotations ont été envoyées aux fédérations avant la période estivale 2011.
Au total, ce sont près de 2 000 kits qui permettront à nos animateurs bénévoles et professionnels de faire découvrir au public les plaisirs de la pêche, que ce soit pour taquiner le gardon, rechercher les bancs de perches aux leurres souples ou pour appréhender la truite.
La FNPF, par ses actions vis-à-vis des APN (lire interview page suivante), a probablement contribué à l'émergence de nouvelles structures d'apprentissage. En effet, leur nombre est passé de 320 fin 2009 à un peu plus de 450 en mars 2011.

La prochaine étape devrait résider dans le développement au niveau national d'un fonds commun d'outils pédagogiques, éprouvés au niveau départemental, autour de la connaissance des poissons et des milieux aquatiques.

> M. Maurice Lebranchu, élu responsable de la commission développement de la FNPF

“2 000 kits permettront de faire découvrir au public les plaisirs de la pêche”

Les fédérations départementales ont reçu les différents kits en mai et les utilisent déjà.

3 kits pour répondre aux besoins des associations et des fédérations

Les trois kits sont composés comme suit :

Kit “pêche au coup” : il comprend 12 cannes au coup télescopiques de 4 mètres. C'est avec lui que les jeunes initiés feront leurs “premières cannes” et attraperont leurs premiers poissons.

Kit “pêche au lancer” : il comprend 6 ensembles lancer léger - moulinet polyvalent en première et seconde catégories. Il permettra la recherche de la truite, du chevesne, de la perche et du black-bass avec des petits leurres.

Kit “pêche au toc” : il comprend 6 ensembles canne toc téléréglable - moulinet. Il permettra aux animateurs bénévoles et aux agents de développement d'emmener le public découvrir cette pêche itinérante faite de discrétion et de précision dans les ruisseaux et petites rivières de première catégorie.

Sur l'ensemble de ces kits, la bagagerie et les seaux sont agrémentés d'une sérigraphie “Initiation Pêche Nature” aux couleurs de la charte graphique FNPF afin d'être facilement identifiables.

Fixer l'existant et imaginer l'avenir pour attirer de nouveaux pratiquants

M. Louis Fonticelli, administrateur de la FNPF, à l'origine de la mise en place des Ateliers Pêche Nature en France et membre de la commission développement, croit en l'avenir des structures d'animation et d'apprentissage de la pêche. En tout, près de 450 Ateliers Pêche Nature et Pôles Départementaux d'Initiative Pêche Nature (PDIPN) ont été recensés début 2011.

Une partie théorique en salle complète judicieusement la partie pratique sur le terrain. En salle, les enfants apprennent les montages, mais aussi les comportements des poissons qu'ils désirent pêcher.

Pêche Mag : Pourquoi avoir fait évoluer les écoles de pêche en Ateliers Pêche Nature ?

Louis Fonticelli : *“Les écoles de pêche ont été créées du temps de l'Union Nationale de la Pêche en France par Camille Solelhac et le Conseil Supérieur de la Pêche. Il s'agissait à l'époque d'écoles de pêche dites agréées et qui s'adressaient à un jeune public. Les bénévoles dispensaient à ce dernier des informations sur les milieux aquatiques et les techniques de pêche.*
Ces écoles de pêche agréées, qui n'avaient d'agrément que celui qu'on voulait leur donner, ont par la suite évolué vers les Ateliers Pêche Nature (APN), qui s'ouvrent à un public plus large, des jeunes aux moins jeunes, et pour lesquels le dossier de constitution est cadré sur une charte qui a été validée par un organisme certificateur, APAVE. Les APN permettent ainsi toujours de faire découvrir notre loisir et de sensibiliser sur les milieux aquatiques tout en garantissant une meilleure sécurité pour les participants et les encadrants bénévoles.”

P.M. : Les Pôles Départementaux d'Initiative Pêche Nature voient le jour dans les fédérations départementales. En quoi sont-ils complémentaires des APN ?

L. F. : *“Les Pôles Départementaux d'Initiative Pêche Nature (PDIPN) sont la référence départementale en termes d'initiation à la pêche et de découverte des milieux aquatiques. Ce sont des salariés de fédérations, des professionnels titulaires du BP JEPS “pêche de loisir”, seul diplôme reconnu par Jeunesse et Sports, qui interviennent. En plus des interventions qu'ils effectuent auprès de divers publics, y compris en milieu scolaire, les agents de développement peuvent apporter un soutien technique et pédagogique aux APN de leurs départements.*
Les PDIPN sont un maillon essentiel du réseau d'animations qui couvre les différents niveaux de notre organisation associative : les APN au niveau local (associations locales), les PDIPN à l'échelle départementale. Sous la responsabilité du président de l'Union Régionale et avec l'autorisation des présidents départementaux des fédérations adhérentes, un responsable d'animations régional fait remonter les remarques et les attentes des agents de développement qu'il représente auprès du groupe de travail APN de la Commission Développement auquel il participe activement.”

P.M. : Quels sont les projets futurs et les orientations du groupe de travail APN pour les structures d'initiation à la pêche et à la protection des milieux aquatiques ?

L. F. : *“Parmi les travaux à venir de ce groupe de travail composé d'élus et des animateurs régionaux dont je suis le responsable, nous pouvons citer : la réactualisation de la charte sécurité APN, la réflexion sur la mise en place d'informations et techniques d'animation plus poussées à destination des bénévoles des APN ou encore la création et le développement d'outils pédagogiques et didactiques sur la pêche et les milieux aquatiques.*
Il nous faudra également veiller à l'approfondissement des partenariats et conventions existants, par l'élaboration de ressources à des fins pédagogiques à destination des scolaires pour la convention avec l'Education Nationale.
Il y a donc lieu de fixer l'existant, d'imaginer l'avenir, en favorisant l'accès à la connaissance de la pêche et des milieux aquatiques de façon dynamique, moderne et attrayante, ce qui permettra d'attirer de nouveaux publics vers notre merveilleux loisir, notre passion.”

> Propos recueillis par le service développement

STRANAPOMI
Un document national pour protéger les poissons migrateurs

Le ministère a élaboré un plan national visant les grands poissons migrateurs tels que l'anguille. Ces espèces de poissons migrateurs amphihalins éprouvent, depuis plusieurs décennies, de grandes difficultés à maintenir leurs populations dans les eaux françaises.

Le saumon, l'anguille, la truite de mer, l'alose, pour n'en citer que quelques-unes : toutes ces espèces de poissons migrateurs amphihalins éprouvent, depuis plusieurs décennies, de grandes difficultés à maintenir leurs populations dans les eaux françaises. Lors de la publication en 2010 de la liste rouge de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), sur 69 espèces de poissons, 15 sont menacées de disparition.

Parmi ces espèces, la situation des poissons migrateurs apparaissait particulièrement préoccupante. Certaines font d'ailleurs l'objet d'un plan de sauvetage spécifique (lire également le *Pêche Mag* n° 2 de juin 2008*). Devant ce constat, confrontés aux problèmes de gouvernance, de financement, face au manque d'actions coordonnées (malgré l'implication forte des pêcheurs avec la création d'associations "migrateurs") et face à l'impuissance des stratégies locales à être appliquées, la FNPF revendiquait de manière récurrente un plan d'action national ambitieux.

Enfin entendue par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, la rédaction de la STRANAPOMI (la STRAtégie NAtionale de gestion des POissons MIgrateurs amphihalins) était engagée en 2010. L'objectif ? Permettre à ces poissons migrateurs de coloniser nos eaux, de s'y reproduire et par conséquent pouvoir les pêcher tout en visant une augmentation de leur population.

Le Grenelle de l'environnement, les objectifs européens d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, mais aussi la naissance d'un plan international de l'Organisation de Conservation du Saumon Atlantique Nord ne sont sûrement pas étrangers à cette démarche novatrice. Il était temps. Les populations de saumons diminuent chaque année. Celles de l'anguille sont en-dessous des limites biologiques acceptables. Selon les dernières statistiques réalisées, 1 saumon sur 30 arriverait à se reproduire dans les rivières françaises. Ouvrages infranchissables, pollution, surpêche sont autant d'obstacles préjudiciables à ces espèces.

Ce premier document global d'orientations, qui a obtenu un consensus national des différents acteurs (les pêcheurs professionnels, les pêcheurs amateurs, les hydroélectriciens, le ministère, les agences de l'eau…), se décline en 22 orientations rassemblées en 4 axes. Ces axes forts concentrent l'ensemble des problématiques liées aux poissons migrateurs. Si ce plan vient s'ajouter de manière cohérente à d'autres politiques environnementales, telles que le plan national de restauration de la continuité écologique, il n'en est pas moins confronté à des contradictions notoires issues d'autres plans. C'est principalement le cas avec le plan national de développement de l'hydroélectricité ou le plan de sauvetage de l'anguille européenne, et leurs trop nombreuses incohérences.

Ainsi, il reste au ministère l'impérieuse et difficile tâche de faire de ce plan d'envergure une véritable référence nationale et que les actions et moyens déployés soient à la hauteur des enjeux.

**Tous les Pêche Mag sont consultables sur le site de la FNPF : www.federationpeche.fr*

La stratégie nationale : fruit d'un travail collaboratif

L'élaboration du document a été réalisée par un groupe national encadrant 6 groupes de travail thématiques (continuité écologique et hydromorphologie, pêche, repeuplement, qualité des milieux, connaissance et suivi, articulation entre les niveaux de gestion). Les structures associatives se sont fortement investies dans ces groupes avec la participation d'élus et de salariés de la FNPF et des associations "migrateurs". L'ensemble de la stratégie doit être mise en œuvre dans les bassins (SDAGE, PLAGEPOMI…) lors de la phase "déploiement" qui débute en 2011. Le ministère en assurera la coordination et le financement devrait être appelé à relever principalement des Agences de l'Eau.

1- PRÉSERVER ET RESTAURER LES POPULATIONS ET LEURS HABITATS	**Agir sur la qualité des milieux et la continuité écologique**	**Orientation 1 :** Assurer la libre circulation des populations
		Orientation 2 : Assurer une quantité et une qualité d'eau répondant aux besoins des populations de poissons amphihalins
		Orientation 3 : Promouvoir les analyses coût-bénéfice en appui à la décision
		Orientation 4 : S'assurer de la pertinence et de l'efficacité des mesures compensatoires
	Gérer durablement la pêche	**Orientation 5 :** Mettre en cohérence les réglementations de la pêche en eau douce, en mer et en milieux estuariens en vue d'une bonne gestion halieutique
		Orientation 6 : Gérer durablement les stocks
		Orientation 7 : Améliorer la gestion des mesures d'urgence
		Orientation 8 : Valoriser la pêche durable des espèces migratrices
	Soutenir le niveau des populations	**Orientation 9 :** Renforcer l'expertise en amont des projets de repeuplement
		Orientation 10 : Encadrer les opérations de repeuplement
2- RÉNOVER LA GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS		**Orientation 11 :** Actualiser la liste des espèces amphihalines en métropole et dans les DOM afin de veiller sur l'ensemble de ces populations
		Orientation 12 : Doter les DOM d'un système de gestion des poissons amphihalins
		Orientation 13 : Réviser la composition, les missions et l'articulation des Cogepomi vis-à-vis des instances de bassin
		Orientation 14 : Identifier l'enjeu "grand migrateur" dans les documents de planification
		Orientation 15 : Assurer la cohérence des mesures de gestion sur les bassins transfrontaliers
		Orientation 16 : Appuyer la maîtrise d'ouvrage
		Orientation 17 : Renforcer l'efficacité des plans de contrôle
3- RENFORCER L'ACQUISITION DES CONNAISSANCES, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION		**Orientation 18 :** Améliorer le suivi des populations et des captures
		Orientation 19 : Améliorer la qualité, la cohérence, la disponibilité des données produites
		Orientation 20 : Mettre en place une recherche appliquée répondant aux besoins des gestionnaires
4- DÉVELOPPER LE PARTAGE D'EXPÉRIENCES, LA COMMUNICATION ET LA FORMATION AUTOUR DES PROBLÉMATIQUES DES MIGRATEURS		**Orientation 21 :** Accroître les transferts entre la connaissance et la gestion
		Orientation 22 : Développer la communication

Une convention pour échanger les données sur les poissons migrateurs

Depuis 2009, une convention annuelle entre les associations "poissons migrateurs", la FNPF, au nom de ses fédérations de pêche, et l'ONEMA permet une collaboration concernant les poissons migrateurs. Cette collaboration concerne essentiellement les données. Les associations "migrateurs", présidées par des membres des fédérations des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, acquièrent et exploitent de nombreuses informations depuis plusieurs années sur les poissons migrateurs dans le cadre de leurs missions (acquisition de connaissances pour évaluer l'état des populations de poissons migrateurs, mise en œuvre des programmes de restauration de ces populations, suivis pour évaluer l'efficacité de ces programmes).

L'ONEMA doit rassembler ces informations pour les intégrer dans ses bases de données. Ces données peuvent être rapportées auprès des instances de décision et du public, via le Système Information sur l'Eau.

La FNPF coordonne la mise en place des échanges entre ONEMA et Associations "migrateurs". Cette coordination permet également de défendre les intérêts des structures associatives de la pêche de loisir sur des données qu'elles ont acquises en collaboration avec d'autres organismes.

L'échange de données a été mis en place en 2009 et 2010 aussi bien d'un point de vue administratif que technique et la mise en œuvre opérationnelle devrait débuter en 2011.

Subventions

86 % du budget de la FNPF pour aider les fédérations à remplir leurs missions

19 millions d'euros ont été consacrés cette année aux fédérations départementales sous forme d'aides ou de subventions. En tout, 897 actions ont reçu des participations financières de la part de la structure nationale.

19 millions d'euros, c'est le montant des subventions allouées par la FNPF aux fédérations départementales et leurs associations en 2010, soit 86 % du budget total (22 millions d'euros) ! En tout, 897 actions des fédérations départementales ont été subventionnées par la FNPF en 2010, contre 741 en 2009. Boosté par une politique nationale dynamique, le nombre d'actions des collectivités piscicoles a connu une hausse de 45 % entre 2009 et 2010 ! Outre l'augmentation régulière des subventions accordées, le nombre de demandes ne cesse, lui aussi, de croître (980 demandes en 2010, contre 790 en 2009).

L'appui financier apporté est d'importance. La FNPF soutient non seulement les actions des fédérations départementales, mais également l'emploi. Près de 800 salariés œuvrent chaque jour pour l'associatif pêche afin de répondre aux missions de service public inscrites dans la loi sur l'eau de 2006. Près de 300 d'entre eux (chargés de mission et agents de développement) sont ainsi subventionnés par la FNPF.

> François LESAGER, Trésorier de la FNPF

17 % C'est le pourcentage de participation de la FNPF sur le montant total des actions menées conjointement par la FNPF, les structures associatives de la pêche de loisir et les autres financeurs (32 763 000 €).

Les fédérations départementales investissent dans les milieux

419 actions, sur les 897, portaient sur les milieux (restaurations de frayères, entretien et réhabilitation des cours d'eau, études pour une gestion piscicole qualitative...) et 347 ciblaient l'halieutisme (mise en place de pontons pour les personnes à mobilité réduite, entretien et accès aux berges, panneaux d'information...). Les 131 actions restantes relevaient simultanément de ces deux domaines de compétence.

Les demandes des fédérations augmentent

La hausse du nombre de demandes de subvention entre 2009 et 2010 peut s'expliquer par la structuration de la FNPF et de son réseau associatif. Les embauches de salariés nationaux et départementaux, une communication ciblée et la mise en place d'outils fonctionnels ont créé une émulation au sein des fédérations départementales. L'organisation de formations, de colloques (Journées Nationales d'Echanges Techniques et les Synergies Pêche) et de revues internes et externes ont permis également une meilleure lisibilité de la stratégie nationale et ont favorisé l'éclosion d'un "bouillon d'idées" favorable à tous. *"Autant d'atouts qui ont permis l'émergence de projets d'envergure en direction des milieux aquatiques et de la pratique du loisir pêche"*, déclare François Lesager, trésorier de la FNPF.

Les cartes de pêche journalière et vacances échappent à la baisse

Les femmes représentent 4,8% des effectifs adultes en 2010

C'est une année 2010 difficile qui restera dans les esprits. En effet, le réseau associatif pêche enregistre une chute importante des pêcheurs majeurs sur l'année (- 7,46 %). Les femmes et les mineurs ne tirent pas non plus leur épingle du jeu, contrairement aux années précédentes. Les pêcheurs dits "ponctuels", quant à eux, se stabilisent entre 2009 et 2010.

Comment interpréter de tels résultats, quand on sait que les fabricants de matériel de pêche en eau douce n'enregistrent globalement pas de baisse de chiffre d'affaires ? Les pêcheurs pratiquent-ils moins ? Se tournent-ils vers les plans d'eau privés ou vers la pêche en mer (qui enregistre selon les industriels une belle hausse de chiffre d'affaires dans un contexte économique morose) ? Ou stoppent-ils tout simplement leur loisir de prédilection faute de moyens financiers ? *"Il est difficile de savoir pourquoi un pêcheur s'abstient de pratiquer en eau douce tant les facteurs explicatifs peuvent être complexes et variés. Une météorologie peu clémente dans la période des jours d'ouverture peut, par exemple, décourager les pêcheurs annuels de prendre leur carte. La pêche est également en concurrence avec d'autres loisirs. Le changement de comportement des consommateurs, qui surfent d'un loisir à un autre, est une des données à prendre en compte dans notre analyse de ces chiffres annuels. Il arrive également parfois que les cartes journalières et vacances soient préférées à la carte annuelle pour une question de coût ou de son fractionnement"*, constate Claude Roustan, le président de la FNPF.

Face à ce constat, la FNPF mise sur une nouvelle organisation afin de réfléchir aux solutions à mettre en place pour pallier cette baisse récente (lire également page 4). La distribution de cartes de pêche par Internet, la signature de partenariats touristiques, la modification de la réglementation, la labellisation des parcours de pêche sont autant de leviers efficaces à actionner pour conquérir un nouveau public et convaincre les pêcheurs perdus en 2010 de revenir vers le loisir pêche.

Pas question pour autant de tirer des conclusions hâtives : la FNPF n'avait, depuis sa création en 2007, jamais enregistré de baisse. L'année 2010 reste exceptionnelle après trois années de hausse successives.

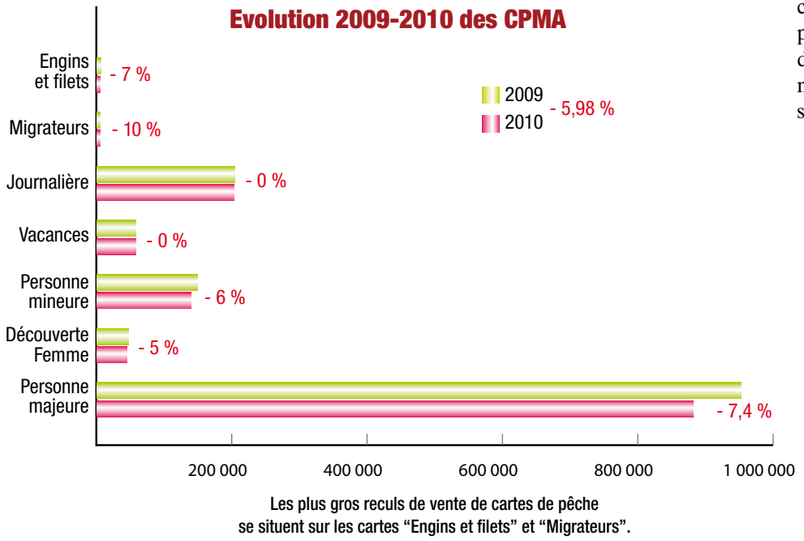

Les plus gros reculs de vente de cartes de pêche se situent sur les cartes "Engins et filets" et "Migrateurs".

Répartition des ventes de CPMA en 2010

(CPMA : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique)

Total : 1 329 430 CPMA

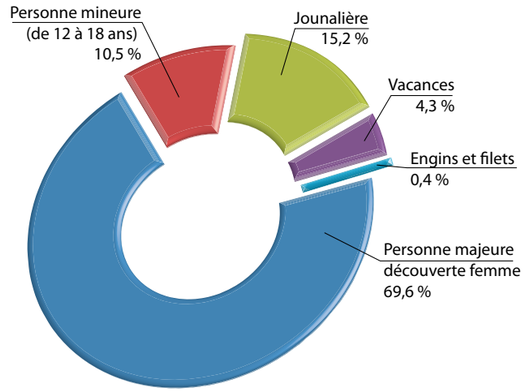

Les pêcheurs adultes, prenant leur carte de pêche à l'année, représente le gros des effectifs enregistrés. Sur ces derniers, représentant 69 % des effectifs totaux, près de 5 % sont des femmes.

Qui sont les web-pêcheurs ?

Le web pêcheur est d'abord un homme. Sur les 36 629 cartes achetées par Internet, 93% l'étaient par des hommes en 2010. Si les femmes représentent près de 5% des effectifs de la pêche de loisir, elles sont proportionnellement plus nombreuses à prendre leur carte via la nouvelle technologie (7%).

36 629 pêcheurs ont acheté leur carte de pêche par internet. Ce mode d'achat, en expérimentation l'an passé et cette année, concerne 39 départements.

Le web pêcheur est un adulte. En effet, 76% des personnes ayant acquis leur carte de pêche par Internet ont plus de 18 ans. Par contre, parmi les enfants, la grande majorité ont moins de 12 ans (67% des mineurs ont moins de 12 ans). Parmi ces adultes, ils étaient majoritairement âgés de plus de 50 ans (50,5%).

Les web pêcheurs ont pris leur carte en mars ou en avril, lors de l'ouverture de la pêche dans les cours d'eau de première catégorie (deuxième samedi du mois de mars dans toute la France).

Un record à battre !

Le Territoire de Belfort enregistre une augmentation des ventes de cartes de pêche journalières de 229 %, passant de 223 cartes en 2009 à 734 en 2010.
Le Territoire de Belfort (+ 32 %), la Saône-et-Loire (+ 4,23 %) et la Côte-d'Or (+ 1,64 %) sont les trois départements enregistrant les plus forts taux d'augmentation du nombre de pêcheurs en France.

Le Maine-et-Loire en tête

Les trois départements français où l'on comptabilise le plus grand nombre de pêcheurs* sont : **Le Maine-et-Loire (36 003 pêcheurs), le Nord (29 322) et la Saône-et-Loire (29 212).**
* Toutes CPMA confondues.

Portrait

Jo-Wilfried Tsonga

N° 1 du tennis français

Jo-Wilfred Tsonga aime pêcher entre deux tournois de tennis. Cette passion fut même, pour lui, une bonne méthode de récupération après une blessure faite sur un court.

La pêche : son antidote pour aller mieux…

Aujourd'hui sur la terre battue de Roland-Garros, le numéro un du tennis français multiplie les tournois aux quatre coins de la planète et s'inscrit en bonne place sur le circuit ATP mondial. Rencontre.

"J'ai beaucoup de bons souvenirs car je pêche rarement seul, et, même s'il n'y a rien au bout de la ligne, c'est toujours un moment privilégié."

Fils d'un ancien handballeur professionnel, Jo-Wilfried Tsonga baigne dans l'univers du sport depuis son plus jeune âge. Né au Mans, dans le département de la Sarthe, il tape ses premières balles sur les courts de Fay, puis débute sa carrière au Tennis-Club des Trois Vallées de Coulaines. "*Mon père était professeur de tennis au club de Savigné-l'Evêque. Je le suivais souvent lorsqu'il donnait des cours*", explique-t-il. Admis à 13 ans au Pôle espoirs de Poitiers, il rejoint l'Institut National des Sports et de l'Éducation Physique de Vincennes, puis le CNE de Roland-Garros, et se dévoile au public lors du tournoi de Bercy en 2004 en éliminant Carlos Moya, alors n° 4 mondial.

Une passion naissante

Hors des courts, le champion français avoue une passion de toujours : la pêche. "*Enfant, je pêchais dans les ruisseaux de la Sarthe. Une canne toute simple, un morceau de nylon, et on attrapait des vairons, des goujons, des gardons.*" Une passion naissante. "*Une rivière longeait les courts de tennis du club et je voyais parfois quelques pêcheurs".* Sans vraiment le savoir, le futur champion allait être atteint d'un virus, celui de la pêche ! "*J'ai débuté dans un concours municipal de pêche à la truite à Savigné-l'Evêque. Tout de suite, j'ai aimé le côté convivial et l'état d'esprit des participants."* Plutôt que le cinéma, passer des heures devant la télé ou les consoles, il évoque ses parties de pêche avec les copains au bord des rivières du département : "*la Sarthe, l'Huisne, la Loire, la Mayenne… J'ai commencé avec les poissons blancs, mais je me suis rapidement intéressé aux carnassiers et à plusieurs techniques, notamment le vif et les leurres."*

"Je partage toujours de bons moments"

A un tel niveau sportif, physique et mental ont autant d'importance. La pêche devient ainsi un besoin, *"une échappatoire qui permet de se ressourcer dans un univers différent"*. Jo-Wilfried Tsonga reconnaît pourtant ne pas profiter assez de ses déplacements un peu partout dans le monde pour pêcher : "*Pas autant que je souhaiterais… Au début de ma carrière, j'avais plus de temps. Aujourd'hui, avec la pression des tournois du circuit ATP, je n'ai plus la même liberté, et ça me manque.*"

Pourtant, les bons moments s'additionnent d'une sortie à l'autre : "*J'ai beaucoup de bons souvenirs car je pêche rarement seul, et, même s'il n'y a rien au bout de la ligne, c'est toujours un moment privilégié. Je me rappelle une sortie matinale en bateau avec des amis au large de Miami en 2008. En moins de deux heures nous avions capturé des bonites et un doublé de superbes dorades coryphènes. Une belle bagarre. Je préfère cependant la pêche en eau douce, l'ambiance, les paysages et les rivières, les petits matins brumeux.*" Une communion en quelque sorte : "*Il faut un peu de patience, mais c'est surtout le rapport à la nature qui, pour moi, est important. Comprendre. Passer des heures les pieds dans l'eau ou en waders, c'est un pur bonheur*".

Le plus malin des poissons ? "*Peut-être le sandre*", avoue-t-il. "*Ce carnassier est d'ailleurs un de mes meilleurs souvenirs de pêche. A l'époque, je me remettais d'une blessure, et j'ai passé beaucoup de temps au bord de l'eau. Un vrai antidote pour retrouver la forme. Je ne me souviens plus de son poids, mais il mesurait quand même 72 centimètres ! J'étais plutôt fier."*

Comme la plupart des pêcheurs, Jo-Wilfried Tsonga admet son penchant pour les nouveautés. "*Je ne suis pas un accro du matériel, mais j'aime bien être au courant des dernières techniques, les leurres, les cannes. En général, je passe au magasin de pêche avant d'organiser une sortie, histoire d'essayer de nouveaux trucs.*"

Domicilié en Suisse, le tennisman n'a pas encore déniché de bons coins, "*mais les techniques sont identiques à celles que l'on pratique en France*".

Sa prochaine partie de pêche ? "*Il y a beaucoup d'endroits que je souhaite découvrir,… Pourquoi pas l'Irlande ou l'Ecosse.*"

Jo-Wilfried Tsonga en quelques mots…

Pêche Mag : quel est le meilleur conseil que l'on vous ait donné ?
Jo-Wilfried Tsonga : Le respect des choses et d'autrui.

P.M. : Et le pire ?
J.-W.T. : Je ne l'ai pas retenu.

P.M. : Ce que vous détestez ?
J.-W.T. : Le manque de respect.

P.M. : Votre lieu de rendez-vous préféré ?
J.-W.T. : N'importe où du moment que ce soit avec une personne que j'apprécie.

P.M. : Votre plat préféré ?
J.-W.T. : Le saka-saka.

P.M. : Si vous étiez un animal ?
J.-W.T. : Un lion.

P.M. : Une odeur ?
J.-W.T. : Tout sauf l'odeur de la brème !

P.M. : Une couleur ?
J.-W.T. : Le rouge.

P.M. : Si vous étiez un monument ?
J.-W.T. : L'Obélisque de la place de la Concorde.

P.M. : A quoi êtes-vous fidèle ?
J.-W.T. : A mes principes.

P.M. : Avez-vous une devise ?
J.-W.T. : Ne pas perdre sa vie à la rêver.

P.M. : Votre plus belle aventure ?
J.-W.T. : Celle qui est devant moi.

P.M. : Le poisson que vous aimeriez capturer ?
J.-W.T. : Un marlin.

LA PÊCHE C'EST ~~HAS BEEN~~

FASHION

- Canne carbone
- Fil de soie, huppe de faisan doré, tag de laine rouge
- Tresses ultra-fines
- Leurres holographiques
- Crèmes teintantes pailletées

Crédit photo : Getty Images

Pour aller à la pêche, une simple carte suffit :
pour un an, pour les vacances ou même à la journée !
Et des cartes de pêche, il y en a autant que de situations et de cas différents.
À chacun ses envies, à chacun sa carte de pêche !
Retrouvez toutes les informations utiles (comment et où pêcher,
la liste des dépositaires de cartes, ...) sur : **www.federationpeche.fr**
ou en contactant directement votre fédération départementale.

FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE

La pêche a changé. Et vous?